

R A P P O R T

LA TROISIÈME VOIE ÉCONOMIQUE

Entre néolibéralisme
et archéosocialisme



INSTITUT VALMY

SEPTEMBRE 2026

RAPPORT « TROISIÈME VOIE ÉCONOMIQUE »

Table des matières

1. PRÉAMBULE : UN NOUVEL ÂGE DU CAPITALISME	2
1.1. Le capitalisme a une histoire.....	2
1.2. Les deux strates du modèle social français et la naissance de l'Etat-thérapeute	5
1.3. Le paradoxe français : une élite néo-libérale qui a façonné un enfer administratif	7
1.4. Le faux débat libéraux / étatistes	9
1.5. Des choix passés aux effets présents.....	10
2. MÉCANIQUE BUDGÉTAIRE : ACHETER DU TEMPS PLUTÔT QUE DES CAPACITÉS	11
2.1. Le visage social d'une puissance économique qui stagne	12
2.2. Déclin du solde extérieur et déclin de l'appareil productif.....	14
2.3. Le choix de la désindustrialisation.....	16
2.4. Un entrepreneuriat pléthorique pourtant sans avenir	18
2.5. Emploi et niveau de vie qui stagne.....	18
3. LES ENSEIGNEMENTS POUR UNE « NOUVELLE VOIE ».....	19
4. AUJOURD'HUI, LA FRANCE EST UNE ÉCONOMIE EN RATTRAPAGE, NOUS PROPOSONS UN NOUVEAU PACTE SOCIO-ÉCONOMIE : PROTÉGER, LIBÉRER, RESPONSABILISER.....	20
4.1. PROTÉGER : Le retour de l'État-stratège.....	21
4.2. LIBÉRER : restaurer la compétitivité microéconomique.....	27
4.3. RESPONSABILISER : un nouveau pacte social.....	32
SYNTHESE DES PROPOSITIONS	38

1. Préambule : Un nouvel âge du capitalisme

1.1. Le capitalisme a une histoire.

De 1945 à 1973, il a pris une forme productiviste, keynésienne et fordiste. Caractérisée par un compromis entre un État fort qui planifiait l'économie, des syndicats puissants et un patronat patriote, cette période des Trente Glorieuses est aujourd'hui analysée rétrospectivement comme un âge d'or.

La crise économique de 1973 a mis un terme à cette phase. Une deuxième ère s'est alors ouverte : celle du néo-libéralisme anglo-saxon, dont les figures emblématiques furent Margaret Thatcher au Royaume-Uni et Ronald Reagan aux États-Unis. Ce néolibéralisme opère un basculement radical : le marché n'est plus seulement un outil d'échange, mais le mécanisme régulateur suprême de toute l'organisation sociale. En démantelant l'État-providence et en favorisant la dérégulation, cette doctrine impose une logique de concurrence généralisée. Sur le plan du partage de la valeur, ce modèle a conduit à une primauté de la valeur actionnariale au détriment du travail. Les gains de productivité, autrefois partagés entre investissement et salaires, ont été massivement réorientés vers les dividendes, creusant ainsi des inégalités structurelles et affaiblissant le pouvoir de négociation des classes moyennes et populaires.

Ce système transforme profondément la psychologie humaine en instaurant le règne du court-termisme. L'individu est désormais perçu comme un "capital humain" qui doit se gérer lui-même comme une entreprise, soumis à une pression de rentabilité immédiate. Cette quête de performance instantanée, dictée par les marchés financiers, atrophie la capacité de projection à long terme : les investissements dans la transition écologique ou les infrastructures sociales sont souvent sacrifiés au profit de résultats trimestriels. L'humain, pris dans cette logique de flux, voit ses liens de solidarité s'effriter au profit d'une existence fragmentée par l'incertitude et l'impératif de réactivité constante.

Le pacte États – entreprises – syndicats s'est délité. L'État s'est désengagé, les syndicats furent affaiblis, les marchés financiers ont connu un développement spectaculaire et les entreprises adoptèrent alors une vision donnant la priorité à la création de valeur pour l'actionnaire.

En 1991, avec la chute de l'URSS, le capitalisme entra dans une nouvelle période. La vision néo-libérale de la période précédente s'accrut encore, mais la rhétorique populiste et chauvine de thatcherisme et du reaganisme fut abandonnée au profit d'une vision angélique et naïve : celle de la « mondialisation heureuse » chère à Alain Minc. La Chine entra dans la compétition mondiale. Les États-Unis, le Royaume-Uni, la France virent une bonne partie de leur industrie disparaître pour être délocalisée en Asie. Ce modèle est entré en crise le 15 septembre 2008, jour où la banque Lehman Brothers fit faillite.

Aujourd'hui, nous entrons dans une nouvelle phase, aux contours encore flous, mais de plus en plus nets au cours du temps. Cette phase est à la fois plus brutale et plus franche que la précédente. Elle revendique la dureté des égoïsmes nationaux. Loin d'aimer le libre marché, elle est illibérale et favorise les monopoles. Loin de glorifier la mondialisation, elle assume une vision franchement protectionniste et mercantiliste qui réhabilite les frontières, que ce soit en matière commerciale ou en matière migratoire. Loin de dénigrer la politique, elle assume l'articulation des enjeux géopolitiques et économiques.

Pendant des décennies, le capitalisme a fonctionné sur un postulat implicite : celui de l'abondance infinie. Le pétrole coulait à flots, les matières premières semblaient inépuisables, et la croissance apparaissait comme le mouvement naturel et permanent des sociétés industrielles. Cette hubris

des ressources a structuré non seulement nos modèles économiques, mais aussi notre psychologie collective — la certitude que demain serait toujours plus grand qu'aujourd'hui. C'est ce mythe fondateur qui s'effondre aujourd'hui. C'est un capitalisme angoissé et inquiet (probablement à raison) qui croit désormais en la finitude¹ et en l'incertitude du monde². Il renonce au mythe d'une croissance infinie et continue³ pour redessiner un espace de compétition farouche et de repli sur soi. Il invite les États à augmenter leurs dépenses militaires.

Il ne croit plus au mythe absurde de l'économie dématérialisée. Mais les réponses à cette prise de conscience de la finitude divergent profondément selon les acteurs. Une partie du monde — en particulier certains États européens — cherche à s'émanciper des ressources fossiles par le développement massif des énergies renouvelables, voyant dans la transition écologique une opportunité de souveraineté énergétique nouvelle. Une autre partie, au premier rang de laquelle les États-Unis de Donald Trump, la Russie ou la Chine, s'inscrit dans une logique résolument extractiviste : les États doivent assurer leur indépendance énergétique par le contrôle direct des ressources fossiles et maîtriser un maximum de richesses minières stratégiques. Cette fracture n'est pas anodine : elle dessine deux visions antagonistes de la puissance pour le XXI^e siècle, et explique en grande partie pourquoi les réponses géopolitiques à la crise climatique sont si dissonantes.

Ce nouveau capitalisme illibéral se moque des idéologies. Dans les entreprises, l'ère des bons sentiments, des « valeurs », de la « diversité » et de « l'inclusion » est révolue. Au niveau international, triomphe une vision purement transactionnelle : peu importe les divergences de valeurs, on peut toujours conclure un accord sur la base d'intérêts communs.

Dans ce nouveau paradigme, les États et les grandes entreprises tendent à entrer en symbiose, même si cette tendance prend des formes très différentes selon les contextes politiques. En Chine, cette symbiose est explicite et contrainte : les grandes entreprises comme Huawei ou CATL sont directement liées au Parti communiste, qui leur fixe des objectifs stratégiques en échange de sa protection. En Russie, elle repose sur un capitalisme d'oligarques soumis à l'arbitraire du Kremlin. Aux États-Unis, elle prend une forme plus ambiguë : des figures comme Elon Musk ou Peter Thiel incarnent un patriotisme technologique volontaire, où des acteurs libéraux et libertaires dans l'âme font le choix délibéré du service national — preuve qu'il n'y a pas nécessairement de contradiction entre libéralisme, individualisme et patriotisme économique. Ce que ces cas ont en commun, c'est que les grandes entreprises acceptent de servir l'intérêt national, de collaborer avec le secteur militaire, de renoncer à leurs prétentions idéologiques universalistes, et d'accepter efforts et pertes si l'intérêt du pays l'exige. Comme l'écrit Alexander Karp, le cofondateur de Palantir, « Silicon Valley has lost its way » (« la Silicon Valley s'est égarée »), signifiant ainsi la fin de l'ère libérale-libertaire et le retour du monde de la haute-technologie au patriotisme. Symétriquement, les États protègent leurs champions nationaux. Les intérêts des États deviennent ceux des entreprises et les intérêts des entreprises deviennent ceux des États. Face à cette nouvelle convergence nationale États – entreprises, les organismes internationaux ne pèsent plus grand-chose.

L'élection de Donald Trump pour un second mandat n'est pas la cause de ce tournant. Elle en est simplement la conséquence visible et l'accélérateur. Aux États-Unis, en Chine, en Turquie, en Russie, on voit poindre les signes de cette nouvelle phase.

¹ Voir Nicolas Orain, *Le monde confisqué : Essai sur le capitalisme de la finitude*, Flammarion, 2025.

² Voir « Le monde sans fin » de Jean-Marc Jancovici

³ Voir GORDON, Robert J. *The Rise and Fall of American Growth: The U.S. Standard of Living since the Civil War*. Princeton : Princeton University Press, 2016. Et SLOBODIAN, Quinn. *Globalists: The End of Empire and the Birth of Neoliberalism*. Cambridge, MA : Harvard University Press, 2018.

L'Union Européenne, les pays qui la composent et la France en particulier semblent les seuls États à ne pas comprendre cette nouvelle donne mondiale et paraissent enlisés dans la période précédente, celle du capitalisme néo-libéral, mondialiste et moralisateur. Alors que le monde se couvre de frontières et de droits de douane, elle reste la dernière à croire à la vision utopique d'un monde de libre-échange et de la concurrence parfaite. Cette vision a conduit les états occidentaux dans les années 1990 à croire que ses avantages relatifs en capital et travail seraient pour toujours des données stables et que l'Occident serait toujours meilleur que la Chine sur le capital. Au final, la valeur ajoutée ne s'est pas partagée au sein de chaque pays mais mondialement, augmentant ainsi le niveau de vie de millions de chinois mais sans voir que dans le même temps on a appauvri les prolétaires des pays occidentaux.

La France est tout particulièrement à contre-temps. Alors que les États assument désormais de défendre froidement leurs intérêts, elle préfère sacrifier les siens sur l'autel des dogmes libéraux européens figés depuis les années 1990. C'est ce que montre l'exemple du marché européen de l'électricité. Alors que les États se recentrent sur leurs missions régaliennes existentielles, la France dépense toujours plus pour la protection sociale tandis que ses secteurs régaliens sont en crise. Alors qu'on assiste à une symbiose entre États et grandes entreprises, la France n'exige aucun effort patriotique de ses grands groupes, mais elle ne leur apporte aucune aide face à la concurrence étrangère. Tandis que les grandes puissances réhabilitent des stratégies de souveraineté assumées, la France semble prisonnière d'un immobilisme dogmatique. Faute de vision de long terme et de doctrine de puissance, elle subit les mutations du monde plus qu'elle ne les oriente, se contentant d'une gestion réactive là où une planification audacieuse est désormais vitale

Ce nouveau capitalisme n'est ni libéral ni socialiste, rendant vains les débats scolastiques où se complaisent la classe politique et bon nombre d'économistes. Il repose sur une vision libérale-colbertiste. Colbertiste, car dans ce schéma, l'État intervient, planifie, dirige. Il se moque de la concurrence, soutient ses champions, assume une véritable, politique industrielle, tord le bras des entreprises qui ne jouent pas le jeu du pays. Libéral, car il n'écrase pas les acteurs privés de charges, d'impôts et de normes. Bonne nouvelle pour la France : notre pays connaît bien ce schéma libéral-colbertiste qui va dominer le monde puisque ce fut son modèle lors de la période gaullo-pompidolienne (1958-1973) et qu'il lui apporta d'immenses succès. Elle est donc théoriquement capable de le maîtriser. Mauvaise nouvelle : la France a abandonné ce modèle libéral-colbertiste, qui fait aujourd'hui son grand retour dans le monde.

Il convient donc de comprendre quelles sont les caractéristiques du modèle délétaire que la France a adopté et quels pourraient être les contours d'une troisième voie économique – ni libérale ni socialiste, mais libérale-colbertiste – qui constituerait à la fois une rupture avec la situation actuelle, un retour à l'esprit gaullo-pompidolien et une adaptation au nouvel esprit du capitalisme qui se dessine sous nos yeux.

Dès 1991, dans *Capitalisme contre capitalisme*, l'économiste Michel Albert avait dressé une cartographie autrement plus féconde, opposant deux familles de capitalisme : d'un côté, le modèle anglo-saxon (centré sur l'actionnaire, le court terme, la finance de marché, la flexibilité contractuelle) ; de l'autre, le modèle rhénan (centré sur l'entreprise comme communauté de destin, le long terme, la banque de proximité, la cogestion et la formation duale). Le premier maximise le rendement immédiat, le second produit de la puissance industrielle durable. Ce que les économistes Peter Hall et David Soskice ont depuis théorisé sous le nom de « variétés du capitalisme » confirme empiriquement que les nations qui résistent le mieux à la mondialisation (Allemagne, Suisse, pays scandinaves, Pays-Bas) ne sont pas les plus libérales au sens anglo-saxon, mais celles qui ont su coordonner finement État, entreprises, syndicats et systèmes de formation autour d'un projet productif partagé.

La France gaullo-pompidolienne, sans s'y référer explicitement, fonctionnait selon des principes proches : capitalisme industriel structuré, banques mutualistes territoriales puissantes, planification indicative, participation et intéressement (ordonnances de 1967), grands corps techniques au service de l'État-stratège. La rupture des années 1980-1990 ne nous a pas seulement fait passer d'un État industriel à un État-thérapeute : elle nous a aussi fait basculer du capitalisme coordonné vers une variante affaiblie du modèle anglo-saxon, sans en récupérer les avantages (dynamisme entrepreneurial, marchés de capitaux profonds) et en cumulant ses inconvénients (court-termisme, fragmentation du tissu productif, dépendance aux capitaux étrangers).

La troisième voie que nous proposons est donc, dans ses fondements, un retour au capitalisme coordonné : un capitalisme qui assume que la puissance industrielle ne naît pas spontanément des marchés, mais d'une articulation patiente entre acteurs, autour d'un horizon long défini par la nation.

1.2. Les deux strates du modèle social français et la naissance de l'État-thérapeute

D'une part, la crise des finances publiques, et, d'autre part, l'exaspération d'une bonne partie de la société face au matraquage fiscal (cf. le mouvement « Nicolas qui paie » sur les réseaux sociaux) relancent l'éternel débat sur le modèle social français. Mais on ne comprendra rien à notre État-providence actuel, si on ignore qu'il est en fait composé de deux strates tout à fait distinctes.

Le premier étage a été construit entre 1936 et 1973 et a pour pierre angulaire le programme du Conseil National de la Résistance (CNR) du 15 mars 1944. Gaullistes, démocrates-chrétiens et communistes se mirent alors d'accord pour édifier une Sécurité sociale qui protégerait l'individu des principaux risques sociaux (chômage, maladie et accidents, vieillesse...) selon une logique assurantielle⁴. Des améliorations furent encore apportées par le Général de Gaulle lors de sa présidence.

Certes, c'était un système généreux et - à l'exception des pays nordiques - unique au monde. Mais il n'avait rien d'excessif. Il encourageait le travail et correspondait à un modèle économique où le capitalisme, planifié et fortement industrialisé, générait le plein emploi. La protection sociale était liée au travail. Dans cette vision, le chômage de masse, loin d'être pérenne, était une anomalie provisoire. Provoqué par une éventuelle crise exogène, il devait être effacé par la reprise économique, pendant que les amortisseurs sociaux en absorbaient le choc.

Le basculement de 1974 ne fut pas une simple crise conjoncturelle, mais le point de rupture entre deux mondes. En quelques années, la fin de la convertibilité de l'or (1971), le choc pétrolier et l'essoufflement démographique ont brisé le mythe de l'infinitude sur lequel reposaient les Trente Glorieuses. Face à cette entrée brutale dans l'ère de la finitude et à l'apparition d'un chômage de masse structurel, la France a fait un choix de survie politique : l'édification d'un second étage de l'État-providence. Ce « traitement social de la crise », conçu initialement comme un amortisseur temporaire pour laisser passer l'orage de la

⁴ On retrouve ici le débat entre un modèle bismarckien et un modèle beveridgien : Le système bismarckien, né dans l'Allemagne de la fin du XIXe siècle, repose sur une logique d'assurance sociale liée au travail : seuls les actifs cotisent pour s'ouvrir des droits (retraite, chômage) dont le montant est proportionnel à leur salaire antérieur. À l'opposé, le modèle beveridgien, théorisé au Royaume-Uni en 1942, obéit à une logique de solidarité nationale et d'universalité : financé par l'impôt, il garantit à chaque citoyen, quel que soit son statut professionnel, des prestations forfaitaires visant un minimum vital. Si le premier protège le travailleur contre la perte de son revenu, le second protège l'individu contre la pauvreté, la France moderne ayant opéré une synthèse hybride entre ces deux piliers en universalisant ses soins tout en maintenant des caisses de retraite professionnelles.

désindustrialisation, a agi comme une morphine économique destinée à acheter la paix sociale au prix de la dette.

Le drame stratégique réside dans l'institutionnalisation de cet expédient : nous avons transformé une roue de secours en mode normal de transport. Ce qui ne devait être qu'une béquille provisoire pour accompagner une transition industrielle est devenu le logiciel central de la nation, finançant une économie de la consommation déconnectée de notre capacité réelle de production. En préférant subventionner l'inactivité et la rente plutôt que de réformer l'appareil productif face à la nouvelle compétition mondiale, la France a progressivement atrophié ses muscles souverains. Ce second étage a fini par étouffer le premier — celui de la valeur travail et de l'investissement — enfermant le pays dans une gestion de l'anémie où l'on soigne l'hémorragie industrielle par des transfusions de dépenses publiques.

Rétrospectivement, ce choix de 1974 fut celui du renoncement à la puissance au profit de l'assistance. En refusant d'ajuster notre modèle aux limites physiques et monétaires du nouveau monde, nous avons installé un déni de réalité qui dure depuis cinquante ans. Ce pilotage au fil de l'eau, sans boussole doctrinale, a érigé l'exception en norme, faisant de la France un spectateur passif de son propre déclin. Le défi actuel n'est donc pas seulement technique, il est civilisationnel : il s'agit de démanteler cette prothèse de l'État-thérapeute pour retrouver l'usage de nos jambes productives et réapprendre à marcher par nous-mêmes dans un monde qui ne fait plus de cadeaux.

Toute une nouvelle série d'aides, de droits, de subventions, qui n'étaient ni dans l'esprit ni dans la lettre du programme du CNR, ont été ainsi créés depuis 1974. La retraite à 60 ans et le RMI (créé en 1988 et devenu le RSA en 2009) furent les pierres angulaires de cette deuxième strate. Toutes ces nouvelles inventions ont perverti et corrompu notre modèle social, le rendant obèse. Mais le fait que le programme du CNR ait été dévoyé ne signifie nullement qu'il soit mauvais en lui-même.

Avec ce second étage de la protection sociale, la France ne choisit pas le chômage — mais elle fit le choix de le rendre supportable, ce qui finit par le rendre permanent. En anesthésiant politiquement et socialement les effets de la désindustrialisation, elle retira toute urgence à en traiter les causes. Le cercle vicieux s'enclencha alors : plus le chômage de masse était amorti par les transferts sociaux, moins il devenait politiquement intolérable ; moins il était intolérable, moins les réformes structurelles étaient entreprises ; et moins les réformes étaient entreprises, plus le chômage s'installait durablement. Elle se détourna ainsi de la production, accepta la désindustrialisation, favorisa l'assistanat. Avec le RMI et le minimum-vieillesse, elle cassa le lien entre protection sociale et travail. Plutôt que d'opérer un traitement économique des causes du chômage en créant des emplois, elle opta pour un traitement purement social des conséquences en versant massivement des allocations. Elle abandonna une logique d'assurance pour entrer dans une logique de droits.

L'État, désormais influencé par la doctrine néo-libérale, se désengagea du champ économique : disparition de l'État-stratège, baisse constante de l'investissement public, abandon de la planification et de la politique industrielle, financiarisation de l'économie et libération des mouvements de capitaux, libre-échangeisme et ouverture naïve de nos marchés à la concurrence déloyale des pays émergents, fin de la politique monétaire (avec le franc fort puis l'euro)...

Parallèlement, l'État s'est replié sur une fonction de "SAMU social", tentant de panser les plaies macroéconomiques nées de son propre désengagement industriel. Ce faisant, il a substitué une logique d'assistance aveugle à une protection sociale ciblée et responsabilisante. Cette dérive a enfermé les individus dans une passivité systémique : en déconnectant le revenu de l'effort et en

multipliant les effets de seuil, le système a rendu la reprise d'activité ou l'initiative individuelle économiquement irrationnelles.

L'individu devient passif car il est pris au piège d'une "trappe à pauvreté" où le gain marginal du travail est annulé par la perte des aides sociales, transformant l'État-providence en un gestionnaire de l'immobilité. Faute de contrôle des abus et de valorisation de l'engagement, ce modèle ne soutient plus le rebond, mais entretient une dépendance durable. On a ainsi créé un citoyen-consommateur de droits, déresponsabilisé par un guichet-thérapeute qui compense le déclin au lieu d'armer les talents pour la compétition mondiale. L'État changea donc de nature. Abandonnant sa mission d'État-stratège, il devint un « État-thérapeute »⁵, dépensant toujours plus pour aider les individus, les entreprises et les territoires que l'effondrement de la production mettaient en difficulté. En s'enfermant dans ses nouvelles fonctions de thérapeute au détriment de ses fonctions de stratège économique – abandonnées – et de ses fonctions régaliennes, l'État changea de rôle.

Ce second étage de la protection sociale correspond à un modèle économique qui a progressivement dissocié la consommation de la production. Or la consommation n'est pas en soi un problème — elle est la finalité légitime de toute activité économique, au service du bien-être des individus. Le problème réside dans le fait que la France a choisi de maintenir la consommation sans maintenir les capacités productives qui devaient la financer : elle a préféré les services à l'industrie, la finance et la grande distribution à la manufacture, la rente à l'investissement. Ce faisant, elle a laissé sans réponse la question la plus concrète et la plus douloureuse : que faire du capital humain délaissé par la désindustrialisation ? Des centaines de milliers d'ouvriers qualifiés, de techniciens, de bassins industriels entiers ont été placés sous perfusion d'allocations plutôt que reconvertis, requalifiés, réorientés vers de nouvelles filières productives. C'est cet abandon du capital humain — davantage encore que le niveau des dépenses sociales — qui constitue le véritable échec stratégique de ce modèle.

1.3. Le paradoxe français : une élite néo-libérale qui a façonné un enfer administratif

Le paradoxe de la France, c'est qu'elle se veut néo-libérale mais qu'elle a alimenté les pires aspects de l'étatisme social. Au niveau macro-économique, elle a consciencieusement appliqué (certes avec retard) toutes les grandes recettes néo-libérales (cf. encadré ci-dessous). Mais ce néo-libéralisme n'a pas libéré l'initiative privée. Il l'a au contraire atrophiée tandis qu'il renforçait la place de l'État en tant qu'acteur social. Et pendant que les orientations macro-économiques libérales s'accumulèrent, nos entreprises ont croulé sous toujours plus d'impôts et de charges sociales destinées à financer l'inflation des droits sociaux, mais aussi de procédures et de normes.

⁵Pour l'expression d'État-thérapeute, voir Yves Perrier et François Ewald, *Quelle économie politique pour la France ?*, L'Observatoire, 2023.

Encadré : Le choix du néo-libéralisme sans contrepartie

La France s'est rendue néolibérale sans contrepartie.

Pendant que l'Allemagne conservait sa commande publique comme levier de politique industrielle (spécifications techniques, préférences environnementales favorisant Siemens, Bosch, Volkswagen), que l'Italie gardait une certaine flexibilité budgétaire via les collectivités territoriales, que les États-Unis préservaient leur financement monétaire asymétrique et leurs sanctions extraterritoriales, la France a désarmé unilatéralement.

Entre 1992 et 1997, les critères de Maastricht et le Pacte de stabilité ont transformé l'investissement public français, le réduisant de 6 % du PIB à 3,5 %, éliminant toute capacité d'investissement contre-cyclique précisément au moment où l'État aurait dû mobiliser des moyens massifs pour soutenir ses champions.

Parallèlement, la libéralisation des secteurs stratégiques (télécommunications, électricité, gaz, ferroviaire) entre 1986 et 2002 a cassé les rentes publiques qui finançaient l'appareil d'État et l'investissement industriel : ces secteurs représentaient 15 % du PIB et fonctionnaient comme des barrières protectrices d'une partie de la base productive française.

Une fois privatisés ou ouvert à la concurrence, ils ont commencé à verser leurs dividendes aux actionnaires étrangers plutôt que de réinvestir dans la recherche et l'infrastructure.

Résultat : une économie formellement « libérale » mais concrètement fragilisée, sans outils d'action et sans rentes pour financer une reconquête.

En France, plus l'État se désengage de l'économie, plus les impôts et la dépense sociale augmentent. Dans une économie privée en ruine, la dernière chose qui reste debout est l'État-assistante-sociale. D'ailleurs, le RMI/RSA, qui est à l'opposé de la doctrine du CNR, résume ce paradoxe français : d'inspiration libérale anglo-saxonne, il contribua dans les faits à « socialiser » l'économie française.

L'historien Pierre Vermeren dresse un parfait résumé de cette curieuse économie, dopée à la dépense sociale, à la fois ultralibérale et ultra-étatisée. À propos de nos aides sociales, il écrit : **« Cette économie sociale hors marché est un système unique au monde, devenu un marqueur de l'économie française : la grande distribution, le logement, les loisirs, la médecine, le système de formation, etc... dépendent aussi de la distribution des paiements de transfert. Les 8 à 9 millions de pauvres sont ainsi économiquement intégrés au système, et ils contribuent indirectement à la croissance globale, non par l'emploi dont ils sont exclus, mais par l'économie sociale pourvoyeuse de rentes. Les 85 % d'immigrants annuels qui ne sont pas des migrants de travail participent de cette étrange économie⁶ ».**

L'économie française est prise dans un cercle vicieux d'alimentation de la consommation par l'endettement. L'océan d'aides déversé par l'État sert trop souvent à acheter des produits de mauvaise qualité, fabriqués à l'étranger, contribuant ainsi à creuser davantage notre déficit commercial et à détruire nos emplois industriels. La question n'est pas de priver les Français de pouvoir d'achat — personne ne propose de les appauvrir davantage. La question est de savoir comment le reconstituer autrement : non par des transferts financés par la dette qui s'évaporent en importations, mais par une montée en gamme de l'appareil productif national qui génère des emplois mieux rémunérés, des filières industrielles relocalisées, et une consommation adossée à une production réelle.

L'effondrement productif est net dans tous les domaines : l'industrie bien sûr avec deux millions d'emplois industriels détruits entre 1978 et 2003, mais aussi la pêche ou l'agriculture : la part des importations dans la consommation de poulet en France est passée de 25 % en 2000 à 50 % aujourd'hui. De plus en plus semblable à un pays du

⁶Pierre Vermeren *La France qui décline*, Tallandier, 2019.

Tiers-Monde, la France fournit des matières premières, mais en assure de moins en moins la transformation industrielle : elle fournit ainsi des pommes de terre qui sont transformées en chips en Belgique puis réimportées en France. Les pouvoirs publics ont décidé d'accepter cet effondrement productif et d'en éponger les coûts sociaux.

Pour qualifier cette situation, le journaliste économique Jean-Michel Quatrepoint a parlé de « *gaucho-libéralisme* » : l'État dépense toujours plus pour payer les pots cassés de son propre désengagement, du néo-libéralisme qu'il promeut, de la mondialisation qu'il encourage, du manque de patriotisme de certaines entreprises qu'il tolère⁷.

Jérôme Fourquet a forgé l'expression « d'État-guichet »⁸ pour désigner ce système à bout de souffle, où l'effondrement de la logique productive a conduit implacablement à une logique de compensation.

D'abord, la production s'est désagrégée (secteurs halieutique, minier, agricole, industriel réduits à la portion congrue). Pour compenser le choc social de cette disparition, l'État s'est constitué en guichet de prestations, finançant par l'endettement une économie ayant basculé vers la consommation. Mais cette compensation a un coût : les impôts et les charges ont explosé pour nourrir ce nouvel « État-thérapeute », ce qui a paradoxalement fragilisé encore davantage la base productive restante. Asphyxié par cette charge fiscale, l'appareil productif s'est contracté davantage, créant un cercle vicieux. Simultanément, la priorité donnée aux transferts sociaux a vidé les budgets des services publics fondamentaux. Hôpitaux sous-équipés, écoles décrépit, transports dégradés : l'État ne peut plus les financer, happé tout entier par sa fonction de thérapeute.

Il en résulte une frustration généralisée : certains Français (de moins en moins) paient lourdement (impôts, charges, cotisations parmi les plus hautes d'Europe) mais reçoivent un service public en ruine et une économie sans dynamique. Cela conduit à un sentiment viscéral de ne pas « en avoir pour son argent ». Ce sentiment n'est pas une illusion ou une ingratitude : c'est le diagnostic exact d'un système qui a échangé sa capacité productive contre une redistribution sans fin, et qui en paie le prix en services érodés et en colère diffuse.

1.4. Le faux débat libéraux / étatistes

Le débat économique est mal posé. On ne voit pas que le désengagement économique de l'État et l'obésité de l'État-Providence sont les deux faces d'une même médaille, d'un même « *modèle* » économique. C'est parce que notre État néo-libéral se désengage de l'économie, laissant s'étioler notre tissu productif, qu'il compense en déployant une politique sociale outrancière.

On voit ainsi s'affronter soit des libéraux qui veulent casser le programme du CNR (c'est ce que proposait explicitement le PDG du groupe Scor, Denis Kessler, en 2007) et confier la protection sociale à des groupes privés sur le modèle anglo-saxon, ce qui serait d'une grande brutalité sociale, soit des partisans d'une hausse des dépenses sociales qui veulent accroître un budget pourtant déjà astronomique.

La seule attitude viable consiste à sanctuariser la première strate (celle héritée du CNR et des Trente Glorieuses), qui est utile économiquement et légitime socialement, et démanteler la deuxième, ce qui ne peut se faire sans réindustrialiser notre économie, en réintroduisant un lien entre travail et protection sociale. Ainsi, si la Sécurité sociale conçue par le CNR doit être

⁷Jean-Michel Quatrepoint, *Alstom, scandale d'État*, Fayard, 2015.

⁸Jérôme Fourquet : « L'État-guichet, un modèle à bout de souffle dans une France qui a cessé de produire », *Le Figaro*, 12 mai 2024.

sauvegardée, rien n'oblige d'y ajouter l'Aide Médicale d'État, créée en 2000 pour les clandestins, qui nous coûte un milliard d'euros par an, ni la CMU (créée en 1999), qui nous coûte 2,3 milliards.

Nous devons choisir un autre modèle économique que le système actuel, avec pour objectif de récupérer l'argent de la fraude, de relancer la production et de remplacer l'assistanat par le travail et ainsi de couper dans les aides qui deviendront moins nécessaires.

Le débat entre libéralisme et étatisme est un faux dilemme : la France subit aujourd'hui un libéralisme de façade, qui expose son industrie sans la protéger, couplé à un étatisme de transfert, qui se contente de redistribuer la richesse sans la diriger. Il importe donc de tracer une troisième voie entre libéralisme et étatisme qui redonne tout son sens à la production et cumule les bons aspects du libéralisme et les bons aspects de l'étatisme (au lieu d'en cumuler les mauvais) ; une voie dans laquelle l'État intervient et planifie, aide ses champions face à la concurrence étrangère, assume une politique industrielle et protectionniste, mais où il laisse entreprises et citoyens respirer sans les écraser d'impôts, de charges et de normes : la voie libérale-colbertiste.

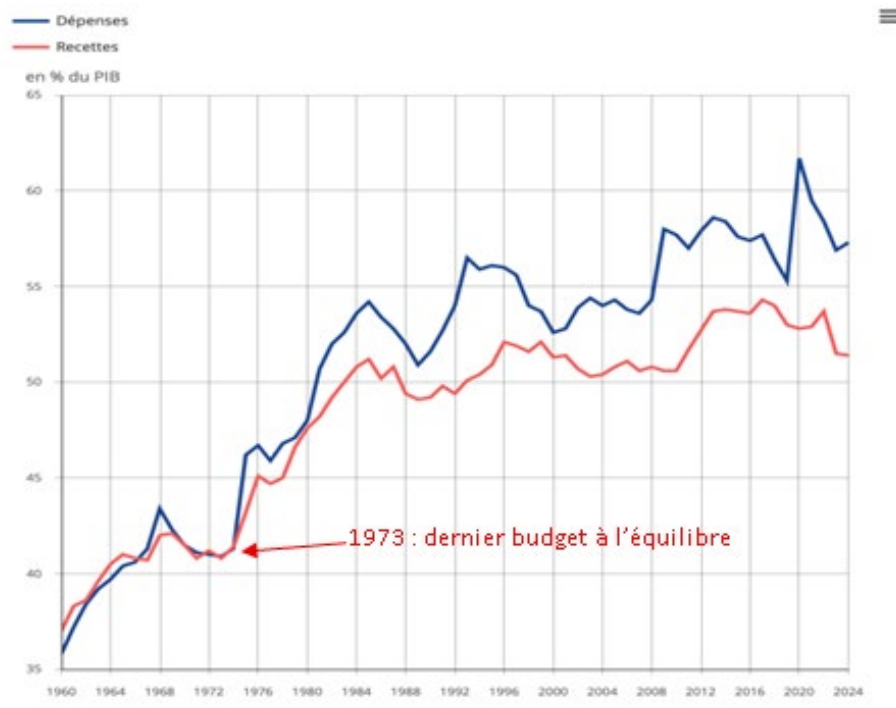
1.5. Des choix passés aux effets présents

L'hypothèse centrale posée précédemment — un pays qui a remplacé la construction de capacités par l'administration des conséquences — se lit désormais dans une grammaire simple : dette lourde, déficit persistant, dépenses sociales hégémoniques, investissement comprimé, appareil public étendu, commerce extérieur déficitaire, chômage stabilisé, entrepreneuriat foisonnant mais fragmenté. Les chiffres récents en donnent la matérialité et permettent de tirer des leçons d'action.

2. La mécanique budgétaire : acheter du temps plutôt que des capacités

Un demi-siècle de déficits a installé une forme d'« anesthésie » macroéconomique. Année après année, le budget de l'État ferme l'écart entre promesses et productivité effective.

Depuis 1974, la France n'a pas eu un budget à l'équilibre. L'argument conjoncturel est devenu la structure même de notre politique économique : la dépense courante (fonctionnement et intervention : allocations, transferts sociaux, subventions à la consommation) a préempté l'épargne publique et, avec elle, l'investissement.



Graphique : Evolution du déficit budgétaire en % du PIB depuis 1960

Source : INSEE

On en lit deux effets durables. D'abord, la charge d'intérêts absorbe une part croissante des marges puisqu'elle représente 54 Md€ d'euro en 2025, soit 12 % des dépenses du budget général, et son montant devrait monter à 70 Md€ d'ici 2030 : **quand l'effort financier sert à payer le passé, il ne finance plus l'avenir**. Par conséquent, l'investissement public devient la variable d'ajustement, parce qu'il est plus simple — politiquement et techniquement — de surseoir à un projet que de réviser un dispositif de transferts ou un traitement salarial.

Alors que le marché sacrifie tout à l'immédiateté de la consommation et que l'État-guichet nous enchaîne au remboursement de nos erreurs passées, nous devons restaurer la primauté du futur. Il s'agit aujourd'hui de refuser de laisser la charge de la dette dévorer l'ambition de nos enfants. Il faut inverser l'arbitrage temporel : c'est décider que chaque euro prélevé ne servira plus à solder le passif de 1974, mais à financer les percées technologiques de 2050. Être le parti des bâtisseurs, contre celui des liquidateurs et des rentiers.

Ainsi aujourd’hui, l’emprise de la dépense publique est devenue majoritaire dans notre économie (cf. tableau 1). En particulier, notre protection sociale exacerbée vient grever de façon sensible la capacité de notre économie puisqu’elle représente une charge de 32 % du PIB en 2024⁹. Si les comptes de 2025 ne sont pas encore disponibles à la date du rapport, les premiers éléments d’estimations (INSEE, FEPICO) ne permettent pas d’envisager une amélioration de la dépense publique, bien au contraire.

Tableau 1 — Dépenses publiques par poste (2024, en % du PIB – comptes 2025 non arrêtés à la date du rapport)

Poste	Part du PIB
Protection sociale (<i>dont retraites</i>)	31,9 %
Salaires publics	12,5 %
Intérêts de la dette	2,1 %
Investissement & infrastructures	4,3 %
Autres dépenses	6,2 %
Total	57,0%

Source : INSEE, comptes nationaux 2024 ; DREES/Eurostat, Comptes de la protection sociale 2024.

Cette logique porte un signal-prix pervers dans toute l’économie : l’emprise du capital public augmente, les horizons d’investissement se raccourcissent et l’État envoie à ses partenaires privés un message d’impéritie chronique, minant la confiance. Et la montée en gamme des capacités productive s’en trouve réduit alors qu’il s’agit précisément du levier permettant de rendre prospère notre économie sans détruire notre système social.

Ce profil révèle une hiérarchie inversée : le « curatif » (prestations, rémunérations, intérêts) domine le « préventif » (investissement). Tant que l’architecture reste ainsi ordonnée, l’économie sera tentée de compenser par la dette les écarts de productivité plutôt que de les résorber par l’accumulation de capital et de savoir-faire. Ce choix stratégique a été assis sur un aveuglement démographique tragique : le modèle a été calibré au moment même où le souffle du baby-boom commençait à retomber.

Le Graphique 1 (dette en % du PIB) et le Tableau 1 (dépenses publiques par poste) illustrent ces deux dynamiques convergentes : l’augmentation tendancielle de la contrainte financière et la préférence pour la dépense de fonctionnement.

2.1. Le visage social d’une puissance économique qui stagne

L’appareil public s’est élargi pour amortir les chocs sociaux et répondre à des attentes croissantes. Cela a stabilisé la société mais rigidifié le budget.

Trois versants structurent cette masse : la fonction publique d’État (notamment l’Éducation nationale), la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière. Leur addition représente, à elle seule, 20 % des emplois du pays. On mesure ici l’ampleur de la réaffectation de ressources collectives vers la « gestion » du présent (cf. tableau 2).

⁹ <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/panoramas-de-la-drees/251217-protection-sociale-france-europe-2024>

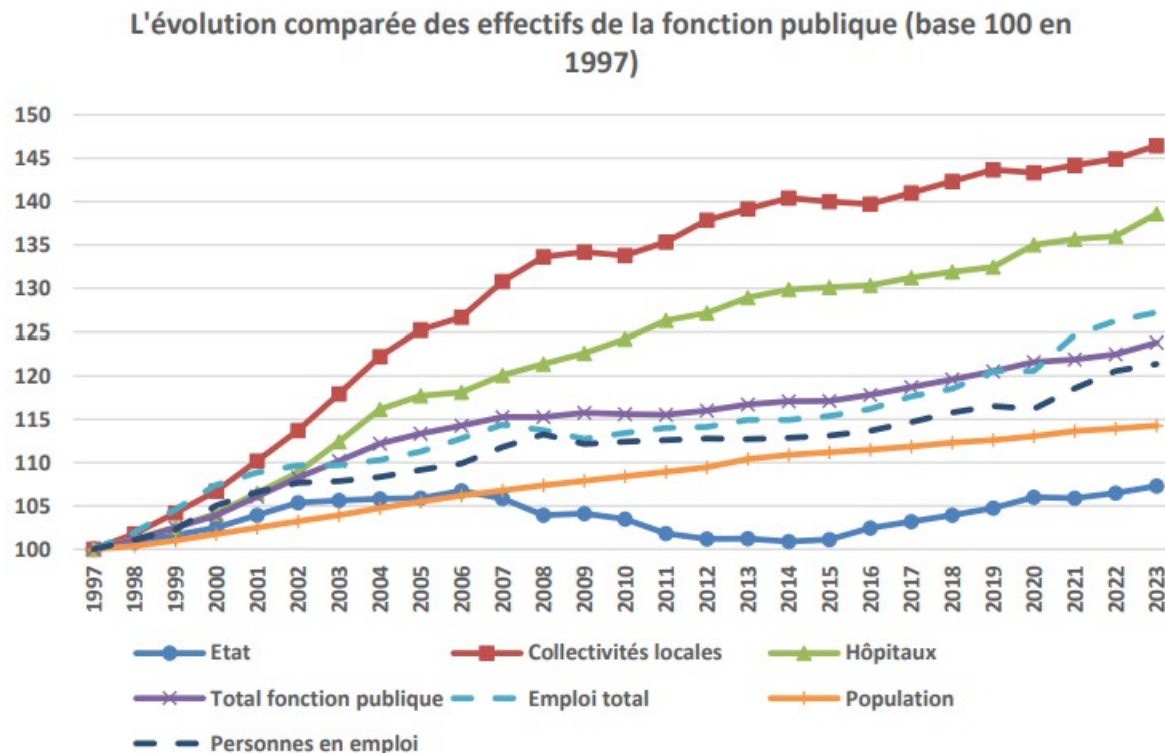
Tableau 2 — Effectifs de la fonction publique (2023)¹⁰

Versant	Effectifs (millions)
Fonction publique d'État	2,52
<i>dont Éducation Nationale</i>	<i>1,2 (dont 74% enseignants)</i>
Fonction publique territoriale	1,94
Fonction publique hospitalière	1,21
Total	5,70
Nombre de personnes en emploi salarié	26,38
Part emploi public / emploi total	21,6%

Source : INSEE

L'emploi total a augmenté moins vite que les effectifs de la fonction publique jusqu'à 2020. Sa croissance a ensuite été bien plus forte de 2020 à 2023. Au total, il a augmenté de 27 % de 1997 à 2023 soit de 0,9 % en moyenne annuelle (cf. graphique ci-dessous).

Cette inflation a surtout touché la fonction publique hospitalière (reflet du poids croissant de notre système de santé publique) et de la fonction publique territoriale qui résulte d'une décentralisation mal pensée où tout a été décentralisé mais aussi tout doublonné (voir le rapport de l'Institut Valmy sur la décentralisation).



¹⁰ Données disponibles à la date du rapport

Source : rapport de 2024 sur l'état de la fonction publique et Insee première de mai 2025 ; corrigé pour tenir compte des 140 000 emplois transférés de 2006 à 2010 entre les fonctions publiques d'État et territoriale ; hors emplois aidés ; FIPECO.

Ce socle n'est ni « trop » ni « pas assez » en soi : il devient problématique lorsqu'il comprime simultanément l'investissement public et l'investissement privé (via la pression fiscale et l'incertitude réglementaire). L'État stratège et parcimonieux cède la place à l'État-thérapeute — généreux mais dispersé. Conséquence : la promesse implicite d'un service public universel se heurte à des performances opérationnelles qui se dégradent, alimentant une crise de confiance.

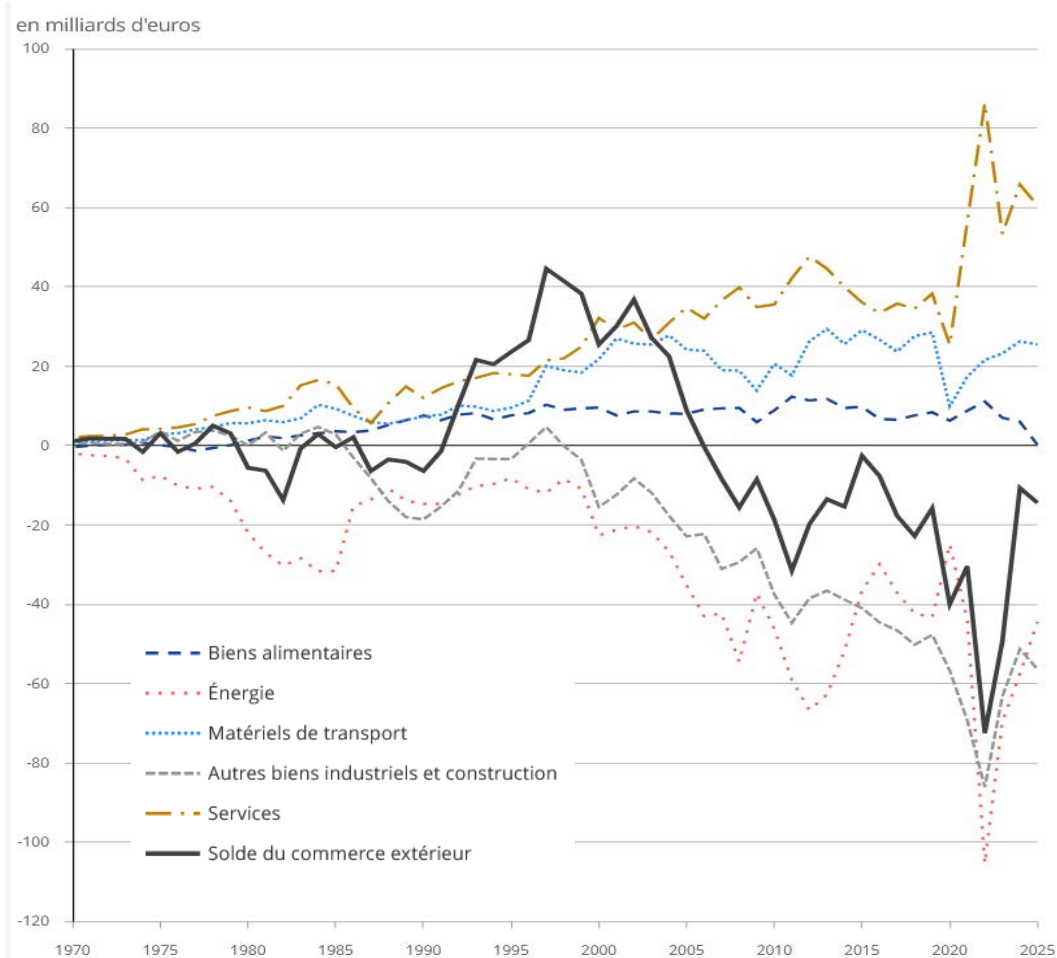
Toutefois, si on parle souvent de la nécessité de « *diminuer le train de vie de l'État* », la lecture du graphique précédent montre que la FPE a su mieux contenir ses effectifs, au contraire des 2 autres versants, et cela en tenant compte d'une part significative des effectifs de l'Éducation nationale au sein de ce versant. Ainsi, hors éducation nationale, le nombre de fonctionnaires de la FPE a sensiblement décru à la suite de mise en œuvre de la RGPP (2006-2008). A vouloir maintenir un niveau de service publique acceptable et éviter au maximum le retrait de l'État auprès de la population et dans les territoires, les efforts budgétaires en termes d'effectifs ne peuvent plus être trouvés dans ce versant, hors éducation nationale.

2.2. Déclin du solde extérieur et déclin de l'appareil productif

Le commerce extérieur révèle une incapacité à couvrir durablement la demande intérieure. Même lorsque la facture énergétique se détend et que le déficit se réduit, la base productive ne parvient pas à rétablir l'équilibre. Les biens à forte intensité technologique, l'équipement intermédiaire, certaines productions agroalimentaires transformées : autant de segments où la dépendance est devenue banale. Tant que la montée en gamme reste incomplète, l'économie importe de la valeur ajoutée et exporte du revenu (intérêts, dividendes, achats publics).

Le graphique 3 (solde commercial) illustre, lui, la persistance d'un déficit significatif, même atténué récemment.

Graphique 3 : Evolution du solde commercial depuis 1970



Source : INSEE

En 2025 le déficit est de 14 Md€, en augmentation de 4 Md€ depuis 2024 (2022 et 2023 sont marqués par le ralentissement des échanges à la suite du COVID). Cependant, le solde commercial est déficitaire depuis 2006 sans discontinuer : signe que la France a une économie dépendante des autres pays.

Comme on le voit sur le graphique précédent, hors énergie (importation de pétrole), c'est sur la balance commerciale des biens (hors alimentaires et matériels de transport – aéronautique et ferroviaire) que la situation de la France se détériore. La balance des services est, elle, en excédent. Le tourisme et les services, notamment financiers, y contribuent en large part.

Une balance commerciale négative n'est pas en soi une mauvaise nouvelle : cela ne dit pas grand-chose de la croissance, ni du chômage ou encore de l'état d'une économie. D'ailleurs, l'Argentine a généralement un excédent commercial, tandis que les États-Unis sont eux déficitaires.

Un déficit commercial persistant n'est pas nécessairement un problème en soi : dans une économie ouverte, il peut simplement refléter un afflux de capitaux étrangers qui compense mécaniquement l'excédent d'importations¹¹. C'est le cas d'un pays qui attire des investissements productifs — le déficit commercial est alors le revers d'une attractivité réelle.

¹¹ Voir Rueff <https://shs.cairn.info/presence-de-jacques-rueff--9782259020770-page-243?lang=fr#s2n3>

Mais ce raisonnement cesse de s'appliquer lorsque le déficit ne traduit plus un choix d'allocation du capital, mais une perte durable de capacité productive. Quand les importations se substituent à une industrie nationale qui n'existe plus, quand les entrées de capitaux financent non pas l'investissement mais la consommation courante, et quand la dette extérieure s'accumule sans générer les exportations futures qui permettraient de la rembourser — alors le déficit commercial devient le symptôme d'un décrochage structurel. C'est précisément la situation de la France depuis le début des années 2000. À cela s'ajoute une dimension politique que les équilibres comptables ne capturent pas : un déficit concentré sur les secteurs stratégiques — énergie, chimie, pharmacie, électronique — crée des dépendances vis-à-vis de puissances étrangères qui peuvent, à tout moment, devenir des vulnérabilités.

De plus, selon le modèle macroéconomique de l'INSEE et de la direction générale du trésor, une aggravation de 1 point de PIB du déficit public, à travers une hausse de l'investissement public, a pour effet de dégrader le solde commercial de 0,7 point de PIB au bout de deux ans¹².

En 2025, 56 % de la dette française est détenu par des non-résidents, contre seulement de 30 % dans les pays du G7 ou du G20 selon le FMI. Un fort taux de détention de la dette publique par les non-résidents peut constituer un élément de risque dans les périodes de tensions sur les marchés des emprunts publics, car les non-résidents pourraient être plus enclins que les résidents à des revirements soudains et extrêmes provoqués par des informations partielles, voire erronées.

Ainsi, en France comme dans quelques autres pays d'Europe du sud, nous nous trouvons aujourd'hui à l'opposé de l'« idéal keynésien »¹³ — mais sans même en avoir respecté la logique interne. Car si Keynes justifiait le recours au déficit, c'était comme instrument temporaire d'investissement public destiné à relancer l'appareil productif et à générer la croissance future qui permettrait de rembourser la dette. Or la dette française n'a pas servi à investir : elle a servi à financer des dépenses de distribution — allocations, transferts sociaux, fonctionnement courant de l'État. Nous avons donc cumulé les inconvénients des deux modèles sans les avantages d'aucun : une dette massive principalement souscrite à l'étranger, comme dans le modèle keynésien dévoyé, et des prélèvements obligatoires qui découragent les membres les plus dynamiques du corps social, comme dans le pire des scénarios libéraux.

2.3. Le choix de la désindustrialisation

Ringardisée voire parfois méprisée, l'industrie française, après les grands projets des années 1960-1970, n'a de fait plus été vraiment soutenue par les pouvoirs publics. Depuis, ceux-ci lui préfèrent la consommation, les services, puis, plus récemment, la négligeant en vue d'une hypothétique *start-up nation*.... Et ce malgré le rôle primordial de l'industrie à notre **indépendance diplomatique, économique et militaire** du fait des nombreux secteurs stratégiques concernés : santé, énergie, télécommunications, numérique, défense, spatial, matériels de transports...

La **perte accélérée depuis 2012 de nombreux fleurons industriels nationaux** (Alstom, Alcatel, Lafarge, Technip, Latécoère, Essilor...) cédés à des intérêts étrangers avec l'assentiment si ce n'est le soutien du pouvoir exécutif, a été à ce titre extrêmement dommageable pour le pays.

¹²https://www.fipeco.fr/fiche/Les-relations-entre-finances-publiques-et-%C3%A9changes-ext%C3%A9rieures#_ftn3

¹³ L'idéal keynésien repose sur la conviction que le marché est intrinsèquement instable et que l'État doit intervenir comme un régulateur central pour garantir le plein-emploi. Contrairement à la vision libérale, cet idéal privilégie la demande : en période de crise, la puissance publique doit pratiquer la relance budgétaire (quitte à creuser le déficit) pour stimuler la consommation et l'investissement, créant ainsi un "effet multiplicateur" qui génère de la croissance. C'est une doctrine de l'action où l'État refuse la fatalité du chômage, préférant "l'euthanasie du rentier" par des taux d'intérêt bas pour favoriser l'économie réelle et la circulation des richesses plutôt que l'épargne improductive.

Des groupes étrangers les ont, en effet, ensuite démantelés selon leurs intérêts et ceux de leur pays d'origine.

Non soutenues, les entreprises opérant en France, longtemps plus rentables que leurs homologues européens, ont perdu cet avantage. A partir de l'an 2000, il est devenu plus rentable de développer de l'activité économique dans d'autres pays de la zone euro que la France. L'industrie a préservé son activité, néanmoins décroissante, en France en comprimant les marges et en multipliant les sites de production de façon très préférentielle à l'étranger (Chine, Europe de l'Est, Europe du Sud). Les grands groupes tirent leur épingle du jeu en réalisant leur recherche en France, mais en produisant principalement à l'étranger.

Depuis 20 ans, les **trajectoires des productions manufacturières de la France et de l'Allemagne, mais également par rapport à l'Italie et l'Espagne**, se dissocient. La part de l'industrie dans la valeur ajoutée française est passée de 19 % en 2000 à 10 % en 2024, nous situant désormais aux dernières places au sein de l'Union européenne avec la Grèce, Chypre et le Luxembourg, bien loin de l'Italie (16 %) ou de l'Allemagne (20 %).

L'affaiblissement de l'industrie française se traduit par des **pertes de parts de marché continues** au niveau des exportations européennes, nos voisins ayant fait en la matière, des choix plus judicieux que nous. Globalement, le solde de la balance commerciale est passé d'un excédent de 23 Mds€ en 1997 à un déficit de 81 Mds€ en 2024.

La part de l'industrie dans l'**emploi** est tombée autour de 12 % en France (3,2 millions de salariés) contre 26 % (5,1 millions) en 1980. L'externalisation de certains métiers dans les services n'explique pas tout : l'emploi industriel atteint encore près de 25 % en Allemagne.

Certaines mesures prises ont pu freiner l'hémorragie (CIR, CICE, pôles de compétitivité, investissements d'avenir...), mais il nous faut aller plus loin, résolument, de manière crédible c'est-à-dire avec des **mesures de rupture pragmatiques et pérennes**. Sans cela, le renouveau industriel et tous ses bénéfices resteront des objectifs inatteignables.

Une des difficultés réside dans le fait que l'industrie française ne possède pas une spécialisation internationale sectorielle très différente de celle de l'Allemagne. Hormis certaines niches (luxé...), elle est trop souvent **positionnée en milieu de gamme en matière de qualité et d'innovation**. Elle a peu de facteurs différenciants et elle est de ce fait très exposée à la concurrence par les prix, alors même que ses coûts unitaires sont relativement élevés (à l'exception du coût de l'électricité grâce au parc nucléaire). L'industrie française est donc prise en étau entre l'industrie allemande positionnée sur un segment de gamme supérieure, et les industries des pays émergents et des pays du Sud et de l'Est de l'Europe, qui bénéficient de coûts unitaires de production plus faibles et qui investissent davantage pour monter progressivement en gamme (grâce aux bénéfices dégagés et aux soutiens publics).

Dans ce contexte, les marges des entreprises industrielles françaises ont été sensiblement baissées pour renforcer la compétitivité-prix, mais aujourd'hui **l'insuffisance d'investissements de productivité et d'innovation** dans l'outil de production a fait perdre sur les coûts (robotisation par exemple) et encore d'avantage sur les facteurs « hors-prix » (innovation, qualité, service) par rapport aux autres industries européennes et désormais par rapport aux industries des pays émergents. Ainsi, hormis quelques exceptions, l'industrie française stagne en termes de montée en gamme.

Les **causes profondes du décrochage industriel français** sont connues de longue date (les rapports émis depuis les années 2000 sont trop nombreux pour être tous cités) :

- une recherche publique encore trop déconnectée des entreprises et un soutien à l'innovation dans les entreprises trop faible

- un système de formation insuffisamment orienté vers l'industrie
- un financement public et privé insuffisant pour un secteur qui a un besoin plus marqué que les services
- des filières moins structurées avec une faible part d'ETI et un rôle de locomotive insuffisamment joué par les grands groupes
- un retard en termes de modernisation : à titre d'ex, la France compte 180 robots pour 10 000 emplois industriels contre 220 en Italie, 285 aux États-Unis, 390 en Chine et 415 en Allemagne
- un dialogue social et un marché du travail encore en retrait par rapport à nos concurrents européens
- un niveau d'imposition globale record au sein de l'OCDE, et un coût horaire encore trop élevé et qui progresse plus vite que ses voisins européens (45€ contre 38€ dans la zone euro, 44€ en Allemagne, 31€ en Italie, 26€ en Espagne)
- une réglementation en particulier normative beaucoup trop excessive

2.4. Un entrepreneuriat pléthorique pourtant sans avenir

La vitalité entrepreneuriale est incontestable : avec une hausse avec 1 165 800 de nouvelles entreprises en 2025. Depuis 2000, le nombre annuel de créations d'entreprise a été multiplié par plus de quatre. Mais l'essentiel de ce flux repose sur les micro-entreprises (758 600 nouvelles micro entreprises, soit 65 % des créations), structurellement limitées en capitalisation et en productivité. Surtout, les micro entreprises représentent 96% des entreprises en France.

L'essor de cette « classe de transition » a des vertus — insertion, test de marché, flexibilité — mais peine à tirer l'appareil productif vers l'export et l'innovation lourde lorsque la transformation en sociétés capitalisées reste minoritaire. De plus ce modèle d'auto-entrepreneuriat repose sur une illusion de protection : en échange d'une liberté immédiate, il installe une assiette de cotisations dérisoire qui condamne ces actifs à devenir les pauvres de demain. En encourageant cette fragmentation du salariat, l'État affaiblit ses recettes actuelles pour se préparer des charges d'assistance massives à terme.

Mais là encore, le signal-prix public compte : quand l'investissement amont (infrastructures, recherche, compétences, commande publique stratégique) est la variable d'ajustement, la probabilité de voir émerger des ETI industrielles et technologiques se réduit. On multiplie les « têtes d'épingle » sans épaissir les « épaules » productives.

2.5. Emploi et niveau de vie qui stagne

Si le taux de chômage se stabilise aux alentours de 7 %, il reste à un niveau qui ne permet pas de désendetter par la croissance.

Les chiffres résument la situation avec une cruauté politique difficile à esquiver. En 2024, 68,8 % des Français de 15 à 64 ans sont en emploi, contre 82,3 % aux Pays-Bas et plus de 77 % en Allemagne. L'écart entre la France et l'Allemagne, qui était de 4,9 points en 2009, atteint désormais 8,8 points : il n'a jamais été aussi élevé. Selon les travaux de la Direction générale du Trésor, si la France se dotait d'une structure d'emploi comparable à celle de l'Allemagne, cela permettrait de créer 1,5 million d'emplois et générerait 3,2 % de croissance supplémentaire. Et si cet écart se concentre aux deux extrémités de la vie active : la jeunesse et les seniors, c'est bien parce que les dérives de notre modèle a méthodiquement marginalisé ces deux populations du travail.

En particulier, le taux d'emploi des 15-24 ans (au sens du Bureau international du travail) a reculé en 2024 de 0,6 % sur un an, pour s'établir à 34,4 % selon l'INSEE. Si beaucoup de jeunes sont encore en études (mais là encore on pourrait interroger la pertinence de subventionner des études sans débouchées professionnelles), 6,4 % sont au chômage et surtout les NEETs¹⁴ représentent 8 % des 15-25 ans (source : OCDE). Ces effectifs manquent cruellement à l'appareil productif du pays, et partant, renforcent le poids des dépenses sociales dans le budget de l'État.

Surtout, le PIB par habitant ne progresse presque plus depuis 2022 (environ 39 300 € par habitant) dans un contexte de pression démographique, de productivité en berne et de coûts d'intermédiation élevés (normes, intérêts, rentes). Les amortisseurs sociaux empêchent la casse mais n'enrayent pas l'érosion relative. Nous en sommes au point où selon les données d'Eurostat, le PIB par habitant de la France en parité de pouvoir d'achat (PPA) s'établit en 2024 à 98, restant pour la troisième année consécutive en deçà de la moyenne européenne. La richesse par habitant a gagné 3 points sur la période au Portugal et 5 points en Pologne. Aujourd'hui, la France a un PIB par habitant inférieur à l'Italie, une première. La richesse par habitant en France est maintenant inférieure de 1,5 % à la moyenne européenne, alors qu'en 2019, elle était supérieure de 5 %.

De plus, la durée effective de travail représente un frein majeur à la compétitivité de notre économie. Les salariés à temps complet travaillent effectivement moins longtemps en France que dans la plupart des pays européens : 1673 heures par an soit moins que dans tous les autres pays européens exceptés la Finlande et la Suède. L'écart est d'environ trois semaines de travail avec l'Allemagne (1790 heures), qui se situe dans la moyenne européenne.

Le pays vit alors une forme d'équilibre bas : suffisamment de protection pour éviter le décrochage, pas assez d'investissement pour enclencher la remontée.

3. Les enseignements pour une « nouvelle voie »

Le premier enseignement est budgétaire : il faut renverser la hiérarchie tacite des dépenses. Concrètement, sanctuariser un socle d'investissement public productif (infrastructures, filières critiques, recherche appliquée, capacités énergétiques et minières) et contenir la dérive des dépenses de fonctionnement. Cela suppose de l'orthodoxie sur le déficit, non pour elle-même, mais comme condition d'un coût du capital public plus faible et prévisible. Les règles de RGPP et de suppression d'un fonctionnaire sur deux sont efficaces mais aveugles : elles coupent là où la démographie le permet, faute d'assumer des choix politiques. L'État doit être en capacité d'inciter la sortie du statut de certains fonctionnaires, avec une prime ad hoc, notamment dans les collectivités locales. Il doit aussi assumer que certaines fonctions – comme par exemple France Travail – pourraient être reprises par le secteur privé, de la même manière que d'autres – comme la gestion des autoroutes – pourraient rebasculer dans son champ.

Le deuxième enseignement est industriel : organiser la transformation du foisonnement entrepreneurial en densification productive. L'outil, c'est la commande publique stratégique, le fléchage de l'épargne longue, l'allègement ciblé des frictions qui pénalisent la croissance des sociétés (normes, délais, contentieux), et une incitation raisonnable à acheter français sur les maillons critiques de la chaîne de valeur. Le nœud critique est l'abaissement des coûts : coût fiscal, coût administratif, coût énergétique.

Le troisième enseignement est commercial : rétablir une symétrie des protections quand les partenaires s'éloignent des canons du libre-échange. L'objectif n'est pas l'autarcie, mais la réinternalisation d'un minimum de capacités pour desserrer l'étau extérieur et accroître la résilience.

¹⁴ NEET : ni en emploi, ni en éducation, ni en formation.

Le quatrième enseignement est administratif : remettre l'État au bon endroit. Ni obèse ni absent, mais stratège : simplifier ce qui décourage, investir où le marché n'ira pas seul, évaluer sans relâche les dispositifs et les abolir quand ils échouent. Cela suppose aussi de trancher une bonne fois pour toutes ce qui relève du national et ce qui relève du local, en mettant fin à l'idée fausse que le bon maillon est toujours celui du dessous (la Région) ou du dessus (Bruxelles).

Enfin, l'enseignement politique : gouverner, c'est choisir un ordre de priorités. Tant que l'investissement restera l'ajusté entre intérêts, prestations et masse salariale, la France achètera du temps. Le jour où l'investissement sera rendu incompressible, le pays recommencera à acheter de la puissance.

4. Aujourd'hui, la France est une économie en rattrapage, nous proposons un nouveau pacte socio-économique : protéger, libérer, responsabiliser

En 2024, pour la troisième année consécutive, le PIB par habitant de la France est inférieur à la moyenne européenne (chiffres Eurostat). C'est-à-dire que le niveau de vie des Français est inférieur à celui des Allemands, des Belges, des Irlandais ou des Danois. Même si nous nous sommes enrichis par rapport aux années 2000, le déclassement est réel, la Pologne est en train de nous rattraper. En 2026, les Français sont donc moins riches, moins bien éduqués, moins bien formés et le décrochage se poursuit.

Il faut accepter de voir la réalité, même si elle est douloureuse. L'économie française n'est pas celle d'un pays « à la frontière technologique », susceptible de devenir demain une start-up nation. Nous sommes aujourd'hui une économie en décrochage.

Nous sommes entrés en guerre économique. Pour gagner cette guerre, nous devons sortir d'une économie de la redistribution pour renouer avec une économie de la production, seule apte à livrer la bataille et à la gagner.

Seul un retour à la stratégie libérale-colbertiste des années gaullo-pompidoliennes permettra à la France de s'en sortir. Elle doit regarder sa propre réalité en face et adopter les méthodes qui ont marché avec succès pour les économies en rattrapage (car c'est ce parallèle qui correspond le mieux à sa situation actuelle).

Le mot d'ordre de cette stratégie réside dans le triptyque protéger – libérer – responsabiliser.

Au niveau macroéconomique, l'État doit protéger et pour cela être interventionniste et dirigiste, impulsant des dynamiques, définissant des stratégies, assumant une véritable planification. Au niveau microéconomique, il faut libérer et fluidifier l'activité économique en baissant le coût du travail via une baisse des charges, en baissant les impôts, en supprimant massivement les normes qui étouffent l'activité. Cette politique doit permettre de responsabiliser les citoyens – en les invitant à ne pas tout attendre de l'État-providence - et les entreprises – en les invitant à adopter des comportements patriotiques.

Aujourd'hui, la France est une économie en rattrapage

Un sursaut national : la voie libérale-colbertiste

Le redressement français impose de rompre avec l'État-thérapeute qui ne fait que financer la consommation par la dette.

Il faut accepter de voir la réalité, même si elle est douloureuse. L'économie française n'est pas celle d'un pays « à la frontière technologique ». Nous sommes aujourd'hui une économie en décrochage, même pas encore de rattrapage.

Nous sommes entrés en guerre économique. Pour gagner cette guerre, nous devons sortir d'une économie de la redistribution pour renouer avec une économie de la production, seule apte à livrer la bataille et à la gagner.

La solution réside dans un nouveau pacte : un volet libéral pour restaurer la compétitivité par la baisse du coût du travail, et un volet colbertiste où l'État dirige la guerre économique, sanctuarise l'investissement et impose un patriotisme économique aux grands groupes. Pour retrouver ses usines, la France a besoin d'adopter un schéma libéral-colbertiste. Ce modèle, qui fit le succès des années gaullo-pompidoliennes, refuse l'immobilisme du « en même temps ». Il repose sur une boussole stratégique simple : **Protéger, Libérer, Responsabiliser**.

Cette triple exigence vise à substituer un modèle de puissance à notre actuelle économie de rattrapage. L'État-stratège doit sanctuariser le marché national en brisant le dogme de la concurrence pure, tout en offrant aux entreprises l'oxygène nécessaire par une baisse radicale de la fiscalité, des normes et des coûts de l'énergie.

En effet, le libéralisme n'est pas un bloc. Mener une politique libérale en faveur des particuliers et des entreprises pour stimuler l'économie (baisser les impôts et les charges sociales, simplifier les procédures administratives, supprimer les normes superflues...) n'implique pas de se rallier nécessairement à une vision libérale de la macro-économie (dérégulation financière, libre-échange, absence de politique industrielle, compression salariale...). Un bon État-stratège peut à la fois libérer et protéger. Tournée vers la réindustrialisation, cette salutaire combinaison de compétitivité libérale et de protection étatique serait une véritable « nouvelle voie » sans être un « en même temps » porteur d'immobilisme.

Cette doctrine n'ignore pas ses tensions internes : il serait malhonnête de la présenter comme une trinité spontanément harmonieuse. Une protection commerciale aux frontières fera mécaniquement monter certains prix à la consommation. La bascule des cotisations vers la TVA sociale frappera, à court terme et avant compensation, les ménages dont la propension à consommer est la plus forte. La discipline imposée à l'État-Providence touchera des publics qui, pour beaucoup, ne sont pas responsables de leur situation. Refuser de voir ces tensions serait reproduire la naïveté libérale que nous critiquons.

Ces tensions doivent être traitées non par le déni mais par des mesures concrètes : compensations ciblées sur les bas revenus durant la transition, lissage des effets de seuil, calendrier graduel des réformes, clauses de revoyure systématiques. La dignité de la personne, attention première de notre projet, exige que nul ne soit sacrifié au nom d'une efficacité collective dont il n'aura pas vu la couleur. La force d'un pacte national tient à ce qu'il soit perçu comme juste autant qu'efficace.

En définitive, ce pacte libéral-colbertiste exige une discipline nationale sans faille : un État qui dirige, des entreprises qui s'ancrent sur le territoire, et des citoyens qui redeviennent les bâtisseurs de leur propre puissance.

4.1. PROTÉGER : Le retour de l'État-stratège

Une grande nation est une nation industrielle ! Dans l'intérêt de l'emploi, de nos territoires et de notre souveraineté, face aux grandes puissances qui renforcent leur politique industrielle, il est urgent de mettre en place un véritable État-stratège portant des mesures radicales en matière de fiscalité, de déréglementation, de soutien à au financement et à l'innovation et de réciprocité dans les échanges économiques.

L'ambition fondamentale du levier « Protéger » est de rompre avec la naïveté doctrinale et le « fétichisme de la concurrence » imposé par une Commission européenne déconnectée des réalités brutales du capitalisme illibéral. Dans un monde où les États-Unis et la Chine pratiquent un interventionnisme massif pour sécuriser leurs intérêts, la France ne peut plus rester l'idiot utile d'une mondialisation ouverte aux quatre vents. L'objectif est de passer d'un État-thérapeute, qui se contente de soigner les symptômes du déclin par la dette, à un État-stratège qui assume la guerre économique. Ce patriotisme économique doit être avant tout pragmatique : il s'agit de refaire de la France une terre de production physique en imposant une symétrie des protections. À ce titre, une usine étrangère comme Toyota à Valenciennes, parce qu'elle ancre des emplois et un savoir-faire sur notre sol, concourt davantage à l'intérêt national qu'une entreprise française délocalisant sa production pour ne conserver qu'une façade financière.

Cette protection dessine un horizon clair : celui de la reconquête de notre souveraineté matérielle. En changeant notre logiciel intellectuel, nous devons reconnaître que deux points de croissance générés par l'industrie lourde ou de pointe, comme Air Liquide ou Saint-Gobain, possèdent une valeur stratégique bien supérieure à celle de services volatils tels que le VTC ou la publicité. Seule l'industrie produit des biens exportables et assure une indépendance réelle. Pour atteindre cet horizon, l'État-stratège doit planifier et sécuriser l'avenir en assumant, si nécessaire, une désobéissance ciblée face aux normes bruxelloises lorsqu'elles entravent nos champions nationaux ou notre autonomie énergétique. Le « Acheter français » et l'adoption d'un paquet législatif dirigeant la commande publique vers la production locale ne doivent plus être des tabous, mais les piliers d'une défense active de notre marché intérieur.

À court terme, il s'agit d'assumer un choc de réalité.

L'ambition centrale de ce levier est d'assumer une rupture avec la naïveté du libre-échange généralisé pour instaurer un protectionnisme pragmatique et offensif. Historiquement, le protectionnisme a été l'outil indispensable de toutes les grandes puissances en phase de décollage ou de redressement. À la fin du XIX^e siècle, les États-Unis et le Japon ont systématiquement protégé leurs industries naissantes, copiant les technologies européennes derrière des barrières douanières pour permettre à leurs entreprises de monter en gamme sans être écrasées par la concurrence britannique alors dominante. Aujourd'hui, la France est redevenue une économie en rattrapage ; elle doit donc réutiliser ces méthodes éprouvées : droits de douane massifs, quotas, taxes anti-dumping et subventions directes. L'objectif est de refaire de la France une terre de production physique qui ancre des emplois et un savoir-faire sur notre sol, possède une valeur patriotique supérieure à une entreprise française délocalisant sa production pour ne conserver qu'une façade financière.

L'impératif de l'innovation : le réarmement technologique

La protection du marché n'est efficace que si elle est doublée d'un soutien massif à l'innovation.

L'économiste Anne-Sophie Alsif (PhD, cheffe économiste BDO France) explique que la France n'a que dix ans avant que la Chine, ayant verrouillé l'ensemble de sa chaîne de valeur asiatique, cesse d'avoir besoin de l'Europe et nous impose simplement ses produits et ses prix car le principal argument de l'Europe, la taille de notre marché, n'en sera plus vraiment un d'ici quelques années. À ce moment-là, notre modèle économique — fondé sur la consommation de biens sino-manufacturés à bas coûts — s'effondrera.

La France, avec un investissement en recherche et développement stagnante autour de 2,2 % du PIB, décroche face aux 3,5 % des États-Unis. Protéger, c'est donc aussi sanctuariser les budgets de R&D et réorienter notre capital humain — notamment nos ingénieurs formés par le contribuable — vers les filières industrielles critiques plutôt que vers la finance. L'innovation ne doit plus être une simple « lubie » de services numériques, mais le moteur de l'industrie lourde. En investissant massivement dans la robotisation et les technologies de rupture, l'État garantit que l'appareil productif ne se contente pas de survivre derrière des frontières, mais qu'il redevienne capable de dicter les standards technologiques mondiaux de demain.

Ainsi, l'État pourrait exiger la création de coentreprises (*joint venture*) pour acquérir de nouvelles technologies : transférer un maximum de technologies étasuniennes et asiatiques dans notre propre industrie en copiant, licenciant, rachetant le plus grand nombre d'éléments possibles afin de raccourcir la durée du cycle industriel (comme la Chine l'a fait dans la décennie 1990).

L'État devra également ne plus seulement se reposer sur la recherche publique mais proposer des solutions de co-investissement aux laboratoires et centres de recherches privés qui sont sur des technologies de pointe.

Refonder l'Union au service des nations

L'erreur stratégique du débat français consiste à osciller entre soumission docile aux normes bruxelloises et tentation du retrait. Aucune de ces deux postures n'est sérieuse. L'Union européenne, telle qu'elle existe aujourd'hui, est en partie une production des élites françaises des années 1980-1990 ; à ce titre, elle est aussi un terrain dans lequel la France conserve un pouvoir de transformation considérable. Le seul protectionnisme efficace, dans une économie ouverte de notre taille, ne peut faire l'économie à court terme d'un volet européen. La question n'est donc pas de quitter l'Europe ni de s'y soumettre, mais de la remettre au service des nations qui la composent, en inversant le rapport de subordination qui s'est progressivement installé.

Sortir du dogme de la concurrence

Le déploiement de cette stratégie exige d'obliger la Commission européenne à revoir sa doctrine économique. Si la politique de concurrence peut sembler vertueuse à l'intérieur d'un marché stabilisé, elle devient suicidaire dans une guerre commerciale mondiale. Actuellement, Bruxelles fonctionne comme un tribunal veillant à l'interdiction des aides d'État, bridant l'émergence de champions technologiques nationaux au nom de la « concurrence libre et non faussée ». Pendant que l'Europe s'enferme dans cette bureaucratie du droit, les autres blocs subventionnent massivement leurs filières stratégiques. L'exemple de la Commission sanctionnant l'Italie pour avoir soutenu son hôtellerie durant la crise du Covid-19 illustre cette déconnexion totale. L'État-stratège doit donc assumer une désobéissance ciblée face aux normes européennes lorsqu'elles entravent notre souveraineté, en imposant par exemple un paquet législatif qui dirige la commande publique prioritairement vers la production nationale.

Cette refondation passe par plusieurs leviers concrets. Il convient d'abord d'obtenir une révision du droit européen de la concurrence pour autoriser explicitement l'émergence de champions paneuropéens dans les secteurs stratégiques (énergie, défense, semi-conducteurs, biotechs, batteries). Le veto de la Commission européenne contre la fusion Alstom-Siemens en 2019 doit rester comme l'archétype de ce qu'il ne faut plus jamais faire.

Cette révision implique de revoir la définition même du « marché pertinent ». Il est temps que le risque de hausse des prix s'apprécie à l'aune de la concurrence mondiale et non du seul marché intérieur, et surtout intégrer dans l'analyse des concentrations les aides publiques dont bénéficient déjà les concurrents chinois et américains. Il conviendrait aussi de doter le nouveau Parquet financier européen d'une compétence extraterritoriale pleine, afin que l'Europe cesse de subir seule les amendes record infligées par Washington à BNP, Alstom ou Airbus, et retourne l'arme du droit contre ceux qui en usent contre elle.

Il faut renforcer et étendre le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, en y intégrant progressivement de nouvelles filières, de manière à neutraliser le dumping environnemental qui désindustrialise l'Europe au profit des grands émetteurs. Il faut enfin pousser à la constitution d'une véritable union de l'épargne et de l'investissement, capable de mobiliser les 35 000 milliards d'euros d'épargne européenne dormante au service de notre appareil productif, plutôt que de les laisser financer les bons du Trésor américain.

Cette stratégie n'est pas un fédéralisme : c'est celle d'une Europe des projets, où chaque nation conserve la maîtrise de sa trajectoire mais accepte de coordonner ses moyens pour peser face aux blocs continentaux. La France n'a pas vocation à se dissoudre dans l'Union, mais à l'orienter. C'est précisément ce que faisait le général de Gaulle quand il imposait à Bonn le compromis du marché commun agricole, et c'est cette posture exigeante (ni soumise, ni absente) qu'il s'agit de retrouver. Lorsque les règles européennes contredisent l'intérêt vital de la nation, la France doit savoir résister ; mais elle doit surtout savoir convaincre, négocier, bâtir des coalitions, et faire de Bruxelles le levier de sa puissance plutôt que l'alibi de son impuissance.

Le renouveau industriel au cœur d'un pacte productif pour la France, source d'autonomie stratégique

Perte de souveraineté, crise sociale, paupérisation de nombreux territoires : face à ces enjeux, le renouveau industriel n'est plus une option parmi d'autres, mais la condition de tout le reste. L'innovation industrielle ouvre des capacités d'exportation et permet de lutter contre le changement climatique en limitant nos importations depuis des pays à économie carbonée. L'implantation de sites de production dans des territoires aujourd'hui éloignés des grands centres urbains renforce la cohésion territoriale et sociale. La richesse qu'elle crée redonne à nos concitoyens des raisons d'espérer et permet à notre pays de reprendre la maîtrise des secteurs où se joue sa souveraineté (numérique, défense, énergie, spatial, produits de santé). Dans un monde où le numérique s'apprête à détruire massivement les emplois de service répétitifs et à faible valeur ajoutée, les emplois industriels à forte valeur ajoutée comptent parmi les plus durables qui soient.

L'industrie assure l'équilibre de la balance commerciale et de la balance des paiements : par les exportations, elle donne à la nation la capacité d'acheter ce qu'elle ne produit pas, et les biens industriels représentent à eux seuls 70 % des échanges internationaux. Elle fixe l'activité économique dans un territoire avec un effet de levier considérable sur l'emploi (un emploi industriel entraîne près de trois autres), et la crise des gilets jaunes a montré les ravages d'une désindustrialisation menée sur quatre décennies. Elle procure des salaires convenables (2 600 euros nets en moyenne, soit 300 euros de plus que dans le secteur tertiaire) et concentre 80 % de la recherche et développement du secteur privé, moteur des gains de productivité et, par conséquent, de la croissance et des revenus. Elle constitue enfin un débouché primordial pour les services, qu'il s'agisse des start-up ou des métiers plus traditionnels du conseil juridique, de la finance ou de l'entretien des bâtiments.

Redresser la compétitivité de notre industrie est donc la priorité pour redresser l'économie du pays, restaurer ses finances publiques, relancer l'emploi et le pouvoir d'achat, et financer notre modèle social sans recourir à l'endettement intergénérationnel.

Un projet pour le long terme

À court terme, ce projet impose un choc de réalité douloureux mais nécessaire. La mise en place de barrières et de subventions entraînera mécaniquement une hausse des prix sur les produits protégés. C'est le « prix de la réindustrialisation » que la nation doit accepter de payer. Cela implique une transformation de nos habitudes de consommation : privilégier le bien durable et

de qualité au détriment de l'accumulation de produits jetables importés. Cet effort immédiat est le seul moyen de stabiliser la base fiscale du pays et de stopper l'hémorragie des emplois.

À long terme, les bénéfices sont immenses. En protégeant sélectivement les secteurs à forte valeur ajoutée tout en laissant les produits non essentiels ouverts à la compétition, la France rétablira son équilibre commercial. La réindustrialisation générera des emplois qualifiés sur tout le territoire, permettant de financer notre modèle social sans recours à l'endettement perpétuel. En passant d'une économie de consommation financée par la dette à une économie de production protégée par l'État, la France ne choisit pas le déclin, mais la voie de la puissance et de la prospérité collective durable.

Quelques propositions

Proposition n° 1 : Instituer un statut juridique distinct pour l'« entreprise ancrée »

Créer légalement une catégorie d'« entreprise productrice ancrée en France » (avec seuil de 50 % minimum de production domestique et 30 % minimum de capitaux français). Ces entreprises bénéficient de fiscalité réduite et priorité à la commande publique. À l'inverse, les « façades financières » (revenus entièrement issus de distribution-vente, production 0 % en France) sont taxées à 45 % et exclues des marchés publics. Signal clair : produire en France paie, délocaliser coûte.

Proposition n° 2 : Imposer la constitution de coentreprises (joint ventures) comme condition d'accès au marché français pour les industriels étrangers détenteurs de technologies stratégiques

À l'image de la stratégie suivie par la Chine dans les années 1990, l'État doit conditionner l'accès au marché national des grands groupes étrangers détenteurs de technologies critiques à la constitution de coentreprises avec des partenaires français, accompagnées de véritables transferts de savoir-faire industriel. L'objectif est de raccourcir significativement la durée du cycle d'apprentissage technologique en combinant copie autorisée, licences, prises de participation et rachats ciblés, sur le périmètre des filières stratégiques (semi-conducteurs, batteries, technologies vertes, intelligence artificielle, biotechnologies, défense). Cette politique de transferts organisés ne peut être menée seule à l'échelle française ; elle gagne à être portée au niveau européen lorsque la taille du marché est la condition du levier. Son rendement attendu se mesure en années gagnées dans la course technologique mondiale et en parts de marché reconquises dans les secteurs où nous avons aujourd'hui décroché. C'est l'un des rares leviers permettant à une économie de rattrapage de combler son retard sans dilapider des décennies dans une recherche fondamentale dont elle ne maîtriserait pas toujours les débouchés industriels.

Proposition n° 3 : Instaurer un mécanisme systématique de co-investissement de l'État dans les laboratoires et centres de recherche privés sur les technologies de pointe

L'État ne peut plus se contenter de financer la seule recherche publique. Il doit devenir un véritable partenaire en capital des laboratoires privés et des centres de recherche industriels travaillant sur les technologies de rupture, par le biais de prises de participation minoritaires, de fonds dédiés (élargissement et renforcement du rôle de Bpifrance) et de mécanismes contractuels de retour sur investissement. L'objectif consiste à orienter les ressources publiques vers les filières à fort potentiel industriel et stratégique sans se substituer à l'initiative privée.

Cette logique de partenariat doit s'accompagner d'une exigence en miroir : tout co-investissement public crée une obligation d'ancrage territorial des activités de production qui en découleront. Le contribuable français qui finance l'amorçage d'une technologie de rupture est en droit d'attendre que les usines, les emplois et la fiscalité associés restent sur le sol national. Ce mécanisme constitue donc à la fois un outil de réarmement technologique et un instrument concret de patriotisme économique.

Proposition n° 4 : Tester les limites pour les faire bouger ; former une coalition trilatérale France-Allemagne-Italie pour forcer la Commission à réviser son droit de la concurrence

Plutôt que d'attendre l'impossible unanimité au Conseil, la France doit nouer une coalition avec l'Allemagne et l'Italie pour notifier ensemble à Bruxelles qu'elle invoque l'article 346 TFUE (exception de sécurité économique) et lance massivement des aides aux filières stratégiques. Assumant les procédures infractionnelles, les trois États acceptent une confrontation légale qui traînera 5-10 ans devant la CJUE. Pendant ce temps, les aides produisent leurs effets et les champions émergent. La Commission, confrontée à 40 % du PIB européen qui lui tient tête, sera incitée à négocier plutôt que de perdre trois procédures majeures. Un accord de sortie reste envisageable : accepter une exception décennale officialisée pour les aides aux filières stratégiques. Cette stratégie permet de forcer Bruxelles à changer en utilisant le droit contre lui-même, comme l'ont commencé la Hongrie et la Pologne.

Proposition n° 5 : Créer une union de l'épargne et de l'investissement pour mobiliser les 35 000 milliards d'euros d'épargne dormante européenne

L'Europe dispose de 35 000 milliards d'euros d'épargne privée et publique qui s'écoulent massivement vers les bons du Trésor américain (rendement élevé, sécurité) au lieu de financer l'appareil productif européen. Il faut créer une véritable « Union de l'épargne et de l'investissement » : harmoniser les régimes fiscaux de l'épargne, créer des instruments européens d'investissement productif (fonds souverain, obligations industrielles de l'UE), et réorienter l'épargne vers les filières stratégiques (batteries, semi-conducteurs, nucléaire, biotechs). Cela exige une vraie gouvernance transnationale, une garantie publique sur certains investissements de long terme, et une incitation fiscale (exonération sur l'épargne investie dans l'UE, pénalité sur sortie hors-Europe).

Proposition n° 6 : Donner un visage institutionnel à l'État-stratège

L'État-stratège ne se décrète pas, il doit être organisé et être rendu concret. Il faut d'abord un Comité de souveraineté économique présidé par le président de la République lui-même, sur le modèle des conseils de défense, chargé de désigner les secteurs où une capacité industrielle française doit être préservée, développée ou reconquise (composé pour l'essentiel d'économistes et de chefs d'entreprise, non de hauts fonctionnaires généralistes). Il faut ensuite, un Ministère de la Production, de l'Innovation et du Développement durable, distinct des comptes publics (budget, impôts), réunissant l'industrie, le numérique, l'énergie, les transports, le commerce extérieur et la recherche. Ce ministère serait à l'image du METI japonais ou du BMWi allemand : la France ne peut continuer de piloter sa politique industrielle depuis un ministère des Finances dont la culture reste celle du contrôle budgétaire. Enfin, une Agence nationale de l'innovation calquée sur la DARPA américaine, qui fusionnerait le Secrétariat général pour l'investissement, le Conseil national de l'innovation, le fonds d'innovation de rupture et les agences sectorielles existantes (défense, santé, transports), pour recruter des responsables de programmes de haut niveau capables d'imposer un rythme que l'administration classique ignore.

Proposition n° 7 : Se doter d'un véritable service de sécurité économique

Le contrôle administratif des investissements étrangers, déjà renforcé par ailleurs, ne suffit pas : il faut qu'il s'appuie sur du renseignement. Alstom, Technip, Alcatel, autant d'exemples où la France a découvert trop tard le dépeçage de ses fleurons. Sous l'autorité du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), il faut fusionner les services aujourd'hui dispersés (le service de l'information stratégique et de la sécurité économiques de la DGE, la sous-direction dédiée de la DGSI, Tracfin, le service de la protection de la BITD à la DGA), et créer à l'Élysée un pilotage stratégique de la protection du patrimoine industriel, technologique et scientifique, sur le modèle de ce qui existe pour la lutte antiterroriste. Une nation qui protège sa production physique sans protéger son patrimoine immatériel se condamne à voir ses concurrents piller son avenir.

4.2. LIBÉRER : restaurer la compétitivité microéconomique

Basculer vers une économie de production

Libérer ne constitue pas une simple adhésion au libéralisme financier, mais une nécessité de survie pour basculer d'une économie de consommation et de rente vers une véritable économie de production. L'ambition est de redonner de l'oxygène aux acteurs qui produisent sur le sol national en provoquant un choc de compétitivité massif. Cela impose d'aligner nos coûts sur ceux de nos compétiteurs directs, non pas en dévaluant les salaires nets, ce qui appauvrirait les travailleurs, mais en réduisant drastiquement le poids d'un État-thérapeute dont les prélèvements étouffent l'initiative privée sans générer de richesse réelle.

Cela nécessite de **créer un choc massif de compétitivité** en transférant une partie significative des cotisations sociales jusqu'à 3,5 SMIC – de l'ordre de 30 milliards d'euros, soit 1 % du PIB – vers la fiscalité (TVA sociale) et la réduction de la dépense publique. Une partie des baisses de charge doit être compensée en hausse du salaire net, une autre partie doit améliorer la compétitivité. Ce moyen permet à la fois d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés (sans nuire à la compétitivité) en rapprochant le net du brut et en rémunérant mieux le travail, de restaurer la compétitivité, de mettre les importations à contribution de notre modèle social et de ne pas pénaliser nos exportations (puisque elles ne sont pas concernées la TVA).

L'État doit également mettre en place d'autres systèmes de rémunération non-liées au travail, comme l'actionnariat salarial. Afin de permettre aux classes moyennes de constituer un patrimoine immobilier, un système innovant pourrait être mis en place comme en Italie pour les biens immobiliers situés en zone de déprise démographique avec un rachat par l'État et une revente à 1 euro, l'acheteur devant s'engager à la remise en état du bien et à une obligation de vie sur place de 6 mois au moins dans l'année.

Le réarmement des compétences

Le redressement productif de la France est indissociable d'un réinvestissement massif dans son capital humain, car aucune machine, aussi robotisée soit-elle, ne peut suppléer l'absence de savoir-faire technique. L'ambition est de briser la hiérarchie culturelle qui a placé la finance et le conseil au sommet des aspirations des élites. Nous devons impérativement réorienter nos ingénieurs — dont la formation de haut niveau est financée par le contribuable — vers les métiers de la production industrielle, du génie civil et de l'innovation lourde. L'État-stratège doit ici agir comme un sponsor actif de la recherche, en créant des passerelles directes entre les laboratoires et les usines, afin que l'innovation ne reste pas un concept abstrait mais se matérialise en souveraineté technologique.

Ce réarmement impose également une révolution dans notre regard sur le travail manuel et technique. L'enseignement professionnel, longtemps considéré comme une voie de relégation pour les enfants des classes populaires, doit redevenir le socle de notre puissance industrielle. Réformer ce système, c'est lui redonner des moyens d'excellence, le connecter aux besoins réels de nos PME et le valoriser socialement. Il est anormal que les élites qui pensent le pays ne connaissent l'enseignement professionnel que comme un angle mort statistique. En réhabilitant la noblesse du geste technique et la maîtrise des métiers manuels, la France se dote des bâtisseurs nécessaires pour reconstruire son infrastructure et son industrie, garantissant ainsi que le savoir-faire ne s'évapore pas au profit de la seule économie de services.

C'est aussi affirmer la dignité et la valeur du travail. Nous devons rompre avec la logique du « traitement social » du chômage et de l'assistanat qui a fini par décourager l'activité. Responsabiliser le citoyen signifie restaurer l'écart entre les revenus du travail et ceux de l'inactivité, en faisant en sorte que l'emploi salarié soit toujours plus gratifiant que la solidarité nationale. Cela passe par une baisse des charges pesant sur les salaires, mais aussi par une remise en cause de la durée de vie au travail. Dans une nation vieillissante, l'allongement de la durée des carrières est la seule voie réaliste pour financer notre modèle de retraite et de santé sans recourir à l'endettement perpétuel.

Baisser le train de vie de la nation

Pour libérer les énergies productives, il est impératif d'amorcer une baisse drastique du train de vie de la nation, car le déficit public n'est pas un moteur de croissance, mais un transfert de richesse des générations futures vers la consommation immédiate. La réforme de notre système socio-fiscal doit viser un objectif clair : alléger le poids de l'État pour restaurer la compétitivité. Cela implique un effacement progressif de la pression fiscale sur les entreprises, notamment par une baisse programmée de l'impôt sur les sociétés et des impôts de production, financée par une rationalisation de la dépense publique. Comme pour les collectivités locales, l'endettement de l'État ne devrait plus financer que l'investissement productif — infrastructures, recherche, outils de production — et non le fonctionnement courant d'une machine administrative hypertrophiée.

Cette cure d'austérité structurelle s'accompagne d'une refonte nécessaire de l'État-Providence. Nous devons sortir du modèle de l'« État-guichet » qui multiplie les aides sans lien avec la création de richesse. La protection sociale doit se recentrer sur sa mission première : la couverture des risques lourds et vitaux. En rationalisant les dépenses de fonctionnement et en ciblant mieux les aides sociales, on dégage les marges de manœuvre nécessaires pour baisser le coût du travail sans pour autant réduire les salaires nets. C'est en cessant de vivre au-dessus de nos moyens productifs que nous pourrions enfin réinvestir dans les leviers de notre puissance future : l'éducation, l'énergie souveraine et la défense.

Cette baisse programmée des impôts de production doit commencer à minima par la suppression de deux prélèvements qui frappent l'industrie plus qu'aucun autre secteur : la contribution sociale de solidarité des sociétés, assise sur le chiffre d'affaires (5,4 milliards d'euros), et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (4,4 milliards d'euros).

Briser le carcan normatif

Ce redressement de la compétitivité microéconomique ne peut s'accomplir sans une offensive généralisée contre l'inflation normative qui asphyxie le tissu entrepreneurial français. Au fil des décennies, la France a superposé des strates de réglementations nationales aux directives européennes, créant un environnement juridique d'une complexité sans égale, souvent qualifié de « sur-transposition ». Ce carcan, s'il part d'intentions louables de protection, s'est transformé en un obstacle bureaucratique majeur qui pénalise prioritairement nos TPE et PME, lesquelles n'ont pas les ressources administratives des grands groupes pour s'y conformer. Libérer l'économie impose donc un choc de simplification radical : il ne s'agit plus seulement de ralentir la production de normes, mais de supprimer massivement les contraintes superflues qui entravent l'innovation, allongent les délais de construction industrielle et découragent l'investissement.

Cette libération par la norme exige un changement profond de doctrine administrative. L'État doit passer d'une posture de contrôle a priori, suspicieuse et paralysante, à une logique de confiance a posteriori, où la règle devient un guide et non une barrière. En simplifiant les procédures environnementales, sociales et fiscales, on réduit mécaniquement les coûts cachés qui pèsent sur nos produits et on redonne de l'agilité à nos entrepreneurs. L'obsession de l'État-stratège doit être la fluidification : chaque norme supprimée est une seconde de temps de cerveau et de capital réinjectée dans la production réelle. À terme, ce dégraissage normatif est la condition indispensable pour que la France redevienne une terre d'accueil compétitive, capable de rivaliser avec les grandes puissances dont l'agilité réglementaire constitue aujourd'hui un avantage compétitif décisif dans la course à la réindustrialisation.

Toutes les législations existantes doivent être réexaminées sous l'angle de la sur-transposition, c'est-à-dire des ajouts volontaires aux directives européennes que l'administration française s'impose sans obligation ; une loi-cadre suivie d'ordonnances sectorielles, complétée par une réforme constitutionnelle alignant la charte de l'environnement sur le cadre du traité européen, permettrait de solder ce passif en une législature.

Le Parlement pourrait faire du carcan normatif la cause d'un quinquennat en consacrant 50% de son temps législatif à simplifier et abroger. Durant ce mandat, le Sénat aurait pour tâche prioritaire d'initier ce travail.

Vers un capitalisme coordonné à la française

Si la compétitivité ne se décrète pas, elle doit être organisée. Les économies qui ont le mieux résisté à la mondialisation (Allemagne, Suisse, pays scandinaves, Autriche) ne le doivent pas à un libéralisme plus pur que le nôtre, mais à une architecture institutionnelle qui articule patiemment l'État, l'entreprise, les salariés, les banques et l'appareil de formation. C'est cette architecture, et non un excès de marché, qui leur a permis de tenir bon. La France, qui en possédait jadis tous les éléments (banques mutualistes territoriales, branches professionnelles, intéressement gaullien, grands corps techniques), les a progressivement laissé dépérir. Le moment est venu de les rebâtir, dans une forme adaptée à notre génie national.

Le retour des branches professionnelles comme corps intermédiaires productifs.

Les modèles coordonnés reposent tous sur des branches fortes, capables de négocier collectivement formation, qualifications, conditions de travail et même investissement de filière. La France a laissé ses branches dépérir au profit d'un dialogue social centralisé à Paris, déconnecté des réalités industrielles. Il faut leur redonner consistance, en s'appuyant sur les contrats stratégiques de filière déjà existants, mais en les dotant de véritables moyens financiers (fléchage d'une partie de la formation professionnelle), d'objectifs industriels mesurables (relocalisation, intensité technologique) et d'une gouvernance paritaire renforcée.

Le déploiement de ce volet de libération microéconomique dessine une trajectoire de transformation profonde, dont les bénéfices s'articulent autour d'une nouvelle prospérité nationale. À court terme, l'effet attendu est celui d'un « choc d'oxygène » pour l'appareil productif. Le transfert massif des cotisations vers la fiscalité de consommation (TVA sociale) et la réduction des dépenses publiques improductives génèrent un double impact immédiat : d'une part, une restauration instantanée des marges de compétitivité pour nos exportateurs ; d'autre part, une revalorisation du salaire net qui soutient la dignité du travail sans alourdir le coût de revient des produits. Ce rééquilibrage, couplé à un « choc de simplification » normatif, redonne aux PME l'agilité nécessaire pour investir à nouveau, tout en envoyant un signal fort aux investisseurs internationaux : la France cesse d'être une terre de rente pour redevenir une terre de projets.

À long terme, cette stratégie vise un changement de modèle civilisationnel et économique. L'ambition n'est rien de moins que la fin du déclin productif par le réarmement du capital humain. En réhabilitant l'enseignement professionnel et en réorientant les talents techniques vers l'industrie, la France se dote d'une base de compétences capable de porter l'innovation lourde et de robotiser son socle productif pour le maintenir à la frontière technologique mondiale. La réduction pérenne des dépenses de l'État et la fin de l'endettement pour la consommation courante permettent de basculer vers une économie de stock et de puissance, où la richesse n'est plus une illusion statistique alimentée par la dette, mais le résultat tangible d'une nation qui travaille plus, forme mieux et produit davantage. À cet horizon, la France ne subit plus la mondialisation ; elle la domine par sa compétitivité retrouvée et sa souveraineté reconquise.

Quelques propositions :

Proposition n° 8 : Réallouer les moyens humains de l'État vers ses missions essentielles

L'objectif n'est pas de réduire l'État pour réduire l'État, mais de le recentrer sur ce que lui seul peut faire. Cela suppose de mettre fin à la garantie d'emploi à vie dans les secteurs non régaliens pour lesquels une concurrence privée peut être plus efficace, et de concentrer cette garantie sur les seules missions de souveraineté — armées, police, gendarmerie et douanes, justice, diplomatie — où elle se justifie pleinement afin de maîtriser la dépense publique tout en renforçant l'efficacité et le statut des fonctions essentielles à la souveraineté et à la sécurité nationales.

En retenant un périmètre d'environ 2 millions d'agents hors secteurs stratégiques, avec un coût complet moyen de 45 000 € par an, une réduction de 10 % des effectifs sur cinq ans représenterait environ 200 000 postes et 9 Md€ d'économies brutes annuelles à terme. Mais ces économies ne sont pas une fin en soi : elles constituent le levier d'un double mouvement de réallocation. D'une part, les agents concernés doivent bénéficier de dispositifs sérieux de reconversion, de requalification et d'accompagnement vers le secteur privé ou vers les missions régaliennes en tension. D'autre part, une partie des économies dégagées doit être réinjectée dans le renforcement des fonctions souveraines aujourd'hui sous-dotées — renseignement, justice, forces de l'ordre — dont la crise de moyens est documentée.

Évidemment, ce projet parle pour l'avenir : il n'est pas question ici de basculer des milliers de fonctionnaires titulaires dans un nouveau statut de CDI. Et pour les nouveaux recrutements, ceux-ci pourraient s'inspirer du modèle en cours au sein des armées (statut des officiers sous contrats) : un premier recrutement sur un contrat long de 8 ou 10 ans, renouvelable une fois et avec des perspectives de titularisations pour les meilleurs d'entre eux qui ont vocations à devenir les cadres dirigeants de l'État.

Cette réallocation est par ailleurs rendue à la fois plus urgente et plus réalisable par la révolution technologique en cours. L'intelligence artificielle et l'automatisation transforment déjà en profondeur la nature du travail administratif : la gestion documentaire, le traitement des dossiers, la comptabilité publique, la rédaction de rapports standardisés — autant de tâches de support qui absorbent aujourd'hui une part considérable des effectifs et qui sont progressivement automatisables. Loin d'être une menace, cette évolution est une opportunité stratégique pour l'État : en libérant les agents des tâches répétitives à faible valeur ajoutée, elle permet de redéployer des moyens humains vers le contact direct avec les citoyens et vers les missions qui exigent jugement, discernement et présence — celles précisément que la machine ne peut pas remplacer. Moins de back-office, plus de terrain : c'est aussi cela, un État moderne.

Proposition n° 9 : Créer des zones « bac à sable technologiques » avec une réglementation assouplie afin de favoriser l'amorçage et la maturation de nouvelles entreprises.

Créer des zones d'innovations technologiques disposant d'une réglementation assouplie permettrait de tester et de faire mûrir de nouvelles entreprises dans un cadre sécurisé mais beaucoup plus agile, éventuellement via la création d'un nouveau statut juridique d'« entreprise en expérimentation ». Concrètement, une start-up développant une solution d'intelligence artificielle pour l'industrie ou la santé pourrait, pendant trois à cinq ans, bénéficier de procédures allégées (autorisations, normes, reporting) et de délais raccourcis pour expérimenter ses produits avec des partenaires industriels ou hospitaliers, sous le contrôle d'une autorité de supervision dédiée.

L'impact attendu est double : accélérer fortement les temps d'amorçage et de mise sur le marché des innovations (réduction de plusieurs années des délais réglementaires) et attirer capital, talents et projets à forte valeur ajoutée vers la France, avec à la clé davantage de créations d'emplois qualifiés et une montée en gamme de notre tissu productif.

Cela peut passer par la création d'un nouveau régime d'entreprise.

Proposition n° 10 : Engager une bascule massive des cotisations sociales vers la TVA sociale

Le poids des cotisations sociales sur le travail salarié constitue l'un des principaux freins à la compétitivité de notre appareil productif. Pour casser cette spirale, il s'agit de transférer une partie significative des cotisations sociales pesant sur les salaires jusqu'à 3,5 SMIC vers la fiscalité de consommation (TVA sociale) et la réduction de la dépense publique, à hauteur de 30 milliards d'euros (soit 1,5 % du PIB). Une partie de cette baisse de charges viendrait abonder le salaire net, afin de rapprocher le brut du net et de revaloriser le travail ; l'autre partie restaurerait directement les marges des entreprises.

Cette bascule présente quatre vertus combinées : elle accroît le pouvoir d'achat des salariés sans alourdir le coût du travail, elle restaure la compétitivité de nos exportations (lesquelles ne sont pas frappées par la TVA), elle met les importations à contribution du financement de notre modèle social et elle envoie un signal-prix favorable à la production nationale. À court terme, ce mécanisme provoquera une hausse modérée des prix à la consommation qu'il conviendra de compenser, durant la phase de transition, par des dispositifs ciblés en direction des ménages modestes (lissage des effets de seuil, revalorisation temporaire de certaines prestations, clauses de revoyure systématiques).

Proposition n° 11 : Réarmer les branches professionnelles comme corps intermédiaires productifs

Les économies coordonnées qui résistent le mieux à la mondialisation (Allemagne, Suisse, pays scandinaves, Autriche) reposent sur des branches professionnelles fortes, capables de négocier collectivement la formation, les qualifications, les conditions de travail et l'investissement de filière. La France a laissé ses branches dépérir au profit d'un dialogue social centralisé à Paris, déconnecté des réalités industrielles. Il est proposé de leur redonner consistance en s'appuyant sur les contrats stratégiques de filière déjà existants, mais en les dotant de véritables moyens financiers (fléchage d'une partie significative de la formation professionnelle), d'objectifs industriels mesurables (relocalisation, intensité technologique, part de marché) et d'une gouvernance paritaire renforcée.

Cette réforme suppose un transfert de compétences depuis l'administration centrale vers les branches : pilotage des certifications, organisation des reconversions de filière, négociation collective sur la durée et l'organisation du travail dans le respect du cadre légal national. Elle marque le passage d'un modèle où l'État décide seul à un modèle où il oriente, finance et arbitre, tout en laissant aux acteurs économiques la responsabilité de la mise en œuvre. C'est la condition d'un capitalisme coordonné à la française, adapté à notre génie national.

4.3. RESPONSABILISER : un nouveau pacte social

Aucune stratégie de puissance ne peut aboutir sans une responsabilisation globale des acteurs. Pour préserver l'essentiel de notre modèle, nous devons rompre avec l'État-thérapeute qui, par une dérive de « l'État-guichet », s'est transformé en un assureur universel finançant la passivité par l'endettement perpétuel. Responsabiliser le citoyen, c'est d'abord restaurer la dignité du travail, tant sur le plan social que financier.

Cela impose une réforme structurelle et progressive de notre système de retraites. La logique des régimes à prestations définies, héritée des Trente Glorieuses, n'est plus soutenable dans une nation vieillissante dont l'appareil productif s'est contracté. La transition vers un système de retraite à points, mis en place progressivement sur quinze ans, permettrait de concilier équité entre générations et pérennité financière : les nouvelles générations cotiseraient dans le nouveau régime, tandis que les anciennes achèveraient leur carrière dans le régime précédent, sans rupture brutale. Un tel système présente un avantage décisif sur le simple allongement de la durée de cotisation : il reconnaît la diversité des parcours professionnels, valorise les carrières longues et pénibles, et crée une relation lisible entre contribution et droits acquis. Il s'agit de sortir du déni pour entrer dans une éthique de l'effort collectif, où la solidarité nationale n'est plus un dû inconditionnel mais le fruit d'une contribution active à la richesse du pays.

Il en est ainsi de la répartition de l'impôt sur le revenu, impôt du citoyen par excellence. Alors que des années de lutte ont essaimé notre histoire depuis la révolution afin que tout le corps social puisse participer à la vie de la Nation, ce droit s'est toujours accompagné d'une participation, d'une solidarité dans la contribution, selon ses moyens, à la vie commune. Il est donc impératif d'élargir l'impôt sur le revenu à tous les citoyens afin de créer un sentiment de responsabilité et de participation à la collectivité. Pour les ménages modestes qui ne paient actuellement pas l'impôt sur le revenu, le montant de cet impôt serait faible et avant tout symbolique, n'entraînant pas de perte réelle de pouvoir d'achat. Par ailleurs, comme mentionné plus haut, il convient également de baisser l'impôt sur le revenu pour les ménages qui le paient déjà.

Aujourd'hui notre pays croule sous une multitude de taxes aux rendements incertain : **supprimons toutes ces taxes et fusionnons-les en 4 impôts bien connus**. 75 % des recettes budgétaires reposent déjà sur seulement 4 impôts¹⁵. Ils suffisent à répartir la fiscalité entre tous les contributeurs sans la chambouler : la TVA sur la consommation, l'impôt sur le revenu pour les particuliers, l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices, la taxe foncière sur la propriété.

La capitalisation : Un outil de souveraineté financière

La nouveauté majeure de ce pacte réside dans l'introduction d'un pilier de retraite par capitalisation, adossé au régime par répartition existant. Loin d'être une simple mesure libérale, il s'agit d'un levier colbertiste de souveraineté — à condition d'en maîtriser les modalités de transition¹⁶. En développant une épargne nationale longue orientée en priorité vers l'économie productive, les industries de pointe et l'innovation française, cette réforme transforme chaque salarié en actionnaire indirect de la puissance industrielle du pays, tout en réduisant progressivement les cotisations pesant sur le travail. Elle corrige en outre une double injustice de notre système actuel : favorable aux retraités d'aujourd'hui, il fait peser un poids croissant sur les générations futures et prive les travailleurs les plus modestes de l'accès aux rendements du capital.

Ce schéma ne sera cependant complet que s'il intègre dès maintenant la question de la Dépendance — grand absent des réformes successives. Le vieillissement accéléré de la population rend inévitable une montée en charge des besoins de prise en charge du grand âge, dont le coût, aujourd'hui éparpillé entre familles, départements et assurance maladie, constitue une bombe financière à retardement. Toute réforme sérieuse du financement des retraites doit donc s'accompagner d'une branche Dépendance pleinement dotée et adossée à un mécanisme de financement pérenne.

Concilier patriotisme économique et la dignité du travail

La responsabilisation n'est pas unilatérale ; elle impose une discipline sans faille de la part du patronat. En échange d'un environnement fiscal et normatif radicalement allégé, les grandes entreprises contractent une dette morale et patriotique envers la nation. Elles ont le devoir d'ancrer durablement leurs centres de décision, leurs sites de production et leurs centres de R&D sur le territoire. Le patriotisme économique doit devenir le critère d'évaluation de la réussite d'un dirigeant. En parallèle, la dignité financière du travailleur doit être garantie par le rapprochement du salaire net et du salaire brut : l'effort de production doit payer plus que l'inactivité, créant ainsi un cercle vertueux où le succès de l'entreprise et la prospérité du salarié se confondent pour porter la puissance du pays.

Travailler plus, travailler tous : la condition oubliée du pacte social

Le modèle social français reposait sur le plein emploi. Cinquante ans de dérive l'ont transformé en subvention d'inactivité de masse. Moins d'actifs cotisent, plus d'inactifs reçoivent : l'équation est insoutenable. La solution n'est pas de réduire les droits, mais d'augmenter massivement le taux d'emploi. C'est le préalable de tout le reste.

La jeunesse française, exclue du travail par un système qui croit la protéger

La cause profonde de ce gâchis tient à un travers spécifiquement français : la confusion entre l'élévation du niveau de qualification, qui est une nécessité, et l'allongement indifférencié de la scolarité, qui n'en est pas une.

¹⁵ https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/9_statistiques/0_etudes_et_stats/0_publications/dgfip_statistiques/2023/num19_12/dgfip_stat19_budget_2023.pdf

¹⁶ Pour une analyse détaillée des scénarios de transition, voir Bertrand Martinot, Philippe Gravier, Renan Muret, « Vers un système de retraite mixte répartition-capitalisation », Fondapol, novembre 2025.

La France pousse depuis quarante ans une part toujours plus grande d'une classe d'âge vers les études longues, indépendamment de la réalité des débouchés. Le bac est devenu universel, le bac+3 banal, le bac+5 standard pour les classes moyennes urbaines. Cette inflation diplômante n'a pas produit une nation plus compétente : elle a produit, comme l'a finement analysé l'historien Peter Turchin sous le nom de « surproduction d'élites », une masse de jeunes diplômés qui n'accèdent pas aux positions sociales que leurs études leur faisaient espérer, et dont la frustration nourrit aussi bien la défiance politique que les pathologies psychiques d'une génération.

Le système crée ainsi le pire des deux mondes. D'un côté, des jeunes de milieux populaires sont maintenus dans un parcours scolaire long qui ne correspond ni à leurs aptitudes ni aux besoins de l'économie réelle, et qui les écarte du travail à un âge où ils auraient pu acquérir des compétences précieuses sur le terrain. De l'autre, des jeunes de milieux favorisés accumulent les diplômes dans des filières surinvesties (sciences politiques, écoles de commerce généralistes, droit, communication, certaines spécialités universitaires sans débouchés) qui produisent une élite numériquement excédentaire, en concurrence pour des positions trop rares. Pendant ce temps, les filières techniques, industrielles et manuelles, qui constituent le socle réel de la puissance d'une nation, peinent à recruter et sont culturellement disqualifiées.

Renverser le modèle : entrer tôt dans le travail, revenir librement aux études

La voie de redressement consiste à inverser ce paradigme. Plutôt que d'imposer à toute une classe d'âge une scolarité linéaire et longue avant une entrée tardive et incertaine dans l'emploi, il faut bâtir un modèle où une part importante des jeunes entre tôt sur le marché du travail (par l'apprentissage, l'alternance, l'emploi qualifié dès la fin du lycée), tout en disposant ensuite d'un droit effectif et permanent au retour en formation pour progresser, se réorienter ou monter en compétences au fil de la carrière.

Ce renversement suppose plusieurs chantiers articulés. Il s'agit d'abord de réformer en profondeur l'orientation, en cessant de présenter la voie professionnelle comme une voie de relégation et en valorisant à parité, dès le collège, les filières techniques d'excellence.

Ensuite, rationaliser le coût budgétaire et social de la sur-scolarisation supérieure : il n'est pas tenable que le contribuable finance massivement des cursus universitaires aux débouchés professionnels documentés comme faibles, sans information préalable des familles et sans régulation des flux par filière. Cela ne signifie pas la fermeture autoritaire de filières, mais l'instauration d'une transparence stricte (taux d'insertion par cursus, salaire médian à trois ans, taux d'abandon) et d'une régulation des financements publics en fonction des besoins de l'économie. Sur cette base, l'État fixe le nombre de places qu'il finance dans chaque filière, en fonction de la réalité des débouchés et des besoins de l'économie. Les universités restent libres d'ouvrir des places supplémentaires au-delà de ce plafond, mais les étudiants acceptent alors de financer la majorité du coût de leur formation : c'est le signal-prix qui doit opérer, non l'interdiction.

Dernier chantier, qui est sans doute le plus structurant : créer un véritable droit individuel au retour en formation tout au long de la vie. Ce droit existe formellement (CPF, congé individuel de formation, validation des acquis de l'expérience) mais reste, dans les faits, peu mobilisable pour des reprises d'études substantielles. Il faut le refonder en profondeur : un crédit-formation universel adossé à la carrière, transférable entre secteurs, mobilisable à temps plein pour une reprise d'études diplômante (un an, deux ans, voire plus), accompagné d'un revenu de remplacement décent durant la formation et d'un dispositif de garantie de retour à l'emploi. Un ouvrier de 35 ans doit pouvoir, sans précarisation de sa famille, revenir deux ans à l'université pour devenir ingénieur ; un cadre de 45 ans doit pouvoir, sans rupture biographique, suivre une formation lourde pour se réorienter vers les filières industrielles en tension. C'est cette fluidité qui distingue les sociétés productives des sociétés bloquées.

Le rendement budgétaire et social d'une bataille de l'emploi

L'augmentation du taux d'emploi est sans doute la mesure la plus rentable budgétairement de toute notre stratégie, parce qu'elle joue simultanément sur les deux jambes de l'équation : elle gonfle les recettes (cotisations sociales et fiscales d'actifs supplémentaires) et elle allège les dépenses (moins d'allocations chômage, de RSA, de minima vieillesse, d'arrêts maladie de longue durée liés au désœuvrement). Atteindre ne serait-ce que le taux d'emploi allemand permettrait, selon les estimations de la DG Trésor déjà citées, de créer 1,5 million d'emplois et de générer plus de 3 % de croissance supplémentaire, soit, en ordre de grandeur, 40 à 50 milliards d'euros de recettes nettes annuelles à terme pour les administrations publiques.

Surtout, cette bataille de l'emploi rétablit la philosophie originelle du pacte de 1944. Un modèle social robuste suppose une nation qui travaille. Les transferts sociaux n'ont de sens qu'adossés à une production qui les finance et à une majorité d'actifs qui les rendent légitimes. La protection sociale redevient l'assurance des accidents de la vie pour une société où le travail est la règle, et cesse d'être la compensation permanente d'une inactivité érigée en mode de vie.

Vers une société de bâtisseurs

À court terme, cette transition provoquera un changement de paradigme social. La fin de l'assistanat généralisé et l'allongement du travail permettront de stabiliser immédiatement les comptes sociaux et de stopper la dérive de la dette publique. L'émergence des nouveaux fonds de retraite par capitalisation offrira un relais de financement inédit pour nos PME technologiques, réduisant notre dépendance aux capitaux étrangers.

À long terme, cette vision porte l'émergence d'une société de bâtisseurs et non plus de consommateurs. Par rapport au modèle actuel — qui survit en anesthésiant les tensions sociales par des transferts monétaires improductifs — le modèle de responsabilisation crée une nation engagée, consciente de ses limites et de ses forces. La nouveauté réside dans la réconciliation du social et du national : le modèle social ne pèse plus comme un boulet sur l'économie, il devient le moteur de l'investissement industriel. C'est une société où le travail est réhabilité comme source de fierté et de souveraineté, permettant à la France de sortir de son statut d'économie en rattrapage pour redevenir une puissance directrice de l'ordre économique mondial.

Quelques propositions :

Proposition n° 12 : Introduction d'une part de capitalisation dans les retraites.

Il s'agit de maintenir le système par répartition (jusqu'à 90 % du SMIC) et de le compléter par une part de capitalisation au-delà grâce au pouvoir d'achat libéré par la baisse des cotisations. (à salaire brut égal, la diminution des cotisations salariés se transforme en salaire net, tandis que la baisse des cotisations employeurs baisse le coût du travail).

La solidarité nationale assure un niveau de vie décent pour chaque retraité (au niveau du SMIC puisqu'il n'est pas anormal de considérer que si un salarié actif peut se contenter du SMIC, ce montant reste décent pour un retraité inactif).

Cette mesure permet de réduire de 100 Mds€ les cotisations retraites, libérant du pouvoir d'achat et diminuant les coûts du travail. Les cotisations des retraités actuels sont compensées par la mise en place de la TVA sociale

Cette mesure permet d'articuler le triptyque protéger – libérer -responsabiliser : en maintenant la répartition comme socle, il s'agit de protéger ; en baissant les charges par la TVA sociale et par l'introduction d'une dose de capitalisation, il s'agit de libérer et ce recours à la capitalisation est également un moyen de responsabiliser.

Méthode de calcul

En 2025, la France compte 17 millions de retraités, pour une pension moyenne de 1 500 €. La dépense des retraites représentent 413 Md€ en 2024 (dont 64 Md€ pour la fonction publique). Le 1er décile des retraites gagne en moyenne 1193 € mensuel, soit 110% du revenu moyen de la population du même décile. Cela s'inverse à partir du 5e décile (médian) et tombe à 93 % pour le 9e décile.

Les cotisations retraites représentent 15 % du salaire brut (8,6 employeur et 6,9 salarié).

Sont exemptés les retraites des fonctionnaires qui sont déjà assurés par le budget de l'Etat (soit 2 millions de fonctionnaires). Reste donc 15 millions de personnes à servir à 90 % du SMIC par mois (soit env. 1 300€) ce qui représente une dépense globale de 235 Md€, soit une économie de dépense de (413 – 63 – 235 =) 114 Md€.

Proposition n° 13 : Mettre en place des primes géographiques qui s'ajouteraient à un SMIC national désindexé, pour tenir compte des dynamiques fortes de coût de la vie dans certains territoires.

Le principe d'un SMIC unique s'applique aujourd'hui à des réalités de vie profondément différentes : le coût du logement, des transports, des services et de l'alimentation varie considérablement entre grandes métropoles, littoraux tendus, zones touristiques, DOM et territoires ruraux. Dans certaines zones, un SMIC uniforme est à peine vivable ; dans d'autres, il reste relativement confortable. La réponse classique — augmenter le SMIC national — alourdit le coût du travail même là où le niveau de vie est modéré, pénalisant l'emploi peu qualifié dans l'industrie ou les services des territoires moins denses.

Ce mécanisme de différenciation géographique n'est pas une innovation abstraite : le Royaume-Uni l'a mis en œuvre de façon pragmatique avec le *London Living Wage*, un taux plancher spécifique à la capitale, supérieur au salaire minimum national, calculé sur la base du coût de la vie londonien. La *Living Wage Foundation* calcule en effet ce taux séparément pour l'agglomération de Londres et pour le reste du Royaume-Uni, en tenant compte des différences de coût de la vie¹⁷. C'est précisément ce modèle que nous proposons d'adapter au contexte français, en l'étendant à une gamme de territoires plus large et en le rendant obligatoire plutôt que volontaire.

Concrètement, un SMIC de base désindexé serait maintenu comme plancher national, auquel s'ajouteraient des primes géographiques obligatoires, modulées selon des zones définies par l'INSEE à partir d'indicateurs objectifs de coût de la vie — prix du logement, coût du panier alimentaire, accessibilité des services. Ces primes concerneraient en priorité l'Île-de-France, les grandes métropoles, les littoraux atlantique et méditerranéen sous tension, les zones touristiques et les DOM.

Les effets attendus sont doubles. D'un côté, rendre les emplois plus attractifs dans les territoires tendus où les salariés peinent à se loger décemment. De l'autre, éviter que les hausses de SMIC national pénalisent les bassins d'emploi industriels et ruraux où le coût de la vie est plus bas et où la compétitivité des entreprises est déjà fragile. À terme, certaines activités intensives en main-d'œuvre peu qualifiée pourraient même se relocaliser en zone peu dense plutôt qu'en Île-de-France, contribuant au rééquilibrage territorial que la France peine à obtenir par d'autres moyens.

Proposition n° 14 : Fusionner la fiscalité française en quatre grands impôts lisibles et stables

¹⁷ https://ires.fr/wp-content/uploads/2023/02/DdT03_2019.pdf

Le système fiscal français s'est progressivement transformé en un maquis de plusieurs centaines de taxes, dont beaucoup au rendement marginal et au coût de recouvrement disproportionné. Or, 75 % des recettes budgétaires reposent déjà sur quatre impôts seulement : la TVA sur la consommation, l'impôt sur le revenu pour les particuliers, l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires et la taxe foncière sur la propriété. Il est donc proposé de supprimer la totalité des taxes annexes à faible rendement et de les fusionner dans ces quatre grands prélèvements bien identifiés.

Cette simplification radicale produirait trois effets vertueux : une lisibilité fiscale renforcée pour les ménages comme pour les entreprises, une économie significative de coûts de gestion pour l'administration fiscale (que la révolution numérique rend encore plus accessible) et une stabilité accrue du cadre fiscal, condition indispensable à la décision d'investissement de long terme. Une telle réforme exige un courage politique réel, tant chaque taxe abrogée dispose de défenseurs corporatifs ; elle doit donc être portée comme un projet d'ensemble, soumis à un vote unique de principe, et non négociée taxe par taxe.

Proposition n° 14 : Réguler le financement public des filières d'enseignement supérieur en fonction de leurs débouchés professionnels

Le contribuable finance aujourd'hui massivement des cursus universitaires dont les débouchés professionnels sont documentés comme faibles, sans information préalable suffisante des familles ni régulation des flux par filière. Il est proposé d'instaurer une transparence stricte (publication annuelle, par cursus, du taux d'insertion à trois ans, du salaire médian, du taux d'abandon) et de réguler les financements publics universitaires en fonction des besoins réels de l'économie et de la qualité de l'insertion professionnelle.

Sur cette base, l'État fixerait chaque année le nombre de places qu'il finance dans chaque filière, en concertation avec les branches professionnelles et les régions. Les universités demeureraient libres d'ouvrir des places supplémentaires au-delà de ce plafond, mais les étudiants concernés assumeraient alors la majorité du coût de leur formation, dans une logique de signal-prix. Cette réforme ne ferme aucune filière de manière autoritaire ; elle responsabilise étudiants et établissements en restaurant la fonction d'orientation par la transparence et le coût réel.

SYNTHESE DES PROPOSITIONS

Proposition n° 1 : Instituer un statut juridique distinct pour l'« entreprise ancrée »

Créer légalement une catégorie d'« entreprise productrice ancrée en France » (avec seuil de 50 % minimum de production domestique et 30 % minimum de capitaux français). Ces entreprises bénéficient de fiscalité réduite et priorité à la commande publique. À l'inverse, les « façades financières » (revenus entièrement issus de distribution-vente, production 0 % en France) sont taxées à 45 % et exclues des marchés publics. Signal clair : produire en France paie, délocaliser coûte.

Proposition n° 2 : Imposer la constitution de coentreprises (joint ventures) comme condition d'accès au marché français pour les industriels étrangers détenteurs de technologies stratégiques

À l'image de la stratégie suivie par la Chine dans les années 1990, l'État doit conditionner l'accès au marché national des grands groupes étrangers détenteurs de technologies critiques à la constitution de coentreprises avec des partenaires français, accompagnées de véritables transferts de savoir-faire industriel. L'objectif est de raccourcir significativement la durée du cycle d'apprentissage technologique en combinant copie autorisée, licences, prises de participation et rachats ciblés, sur le périmètre des filières stratégiques (semi-conducteurs, batteries, technologies vertes, intelligence artificielle, biotechnologies, défense). Cette politique de transferts organisés ne peut être menée seule à l'échelle française ; elle gagne à être portée au niveau européen lorsque la taille du marché est la condition du levier. Son rendement attendu se mesure en années gagnées dans la course technologique mondiale et en parts de marché reconquises dans les secteurs où nous avons aujourd'hui décroché. C'est l'un des rares leviers permettant à une économie de rattrapage de combler son retard sans dilapider des décennies dans une recherche fondamentale dont elle ne maîtriserait pas toujours les débouchés industriels.

Proposition n° 3 : Instaurer un mécanisme systématique de co-investissement de l'État dans les laboratoires et centres de recherche privés sur les technologies de pointe

L'État ne peut plus se contenter de financer la seule recherche publique. Il doit devenir un véritable partenaire en capital des laboratoires privés et des centres de recherche industriels travaillant sur les technologies de rupture, par le biais de prises de participation minoritaires, de fonds dédiés (élargissement et renforcement du rôle de Bpifrance) et de mécanismes contractuels de retour sur investissement. L'objectif consiste à orienter les ressources publiques vers les filières à fort potentiel industriel et stratégique sans se substituer à l'initiative privée.

Cette logique de partenariat doit s'accompagner d'une exigence en miroir : tout co-investissement public crée une obligation d'ancrage territorial des activités de production qui en découleront. Le contribuable français qui finance l'amorçage d'une technologie de rupture est en droit d'attendre que les usines, les emplois et la fiscalité associés restent sur le sol national. Ce mécanisme constitue donc à la fois un outil de réarmement technologique et un instrument concret de patriotisme économique.

Proposition n° 4 : Tester les limites pour les faire bouger ; former une coalition trilatérale France-Allemagne-Italie pour forcer la Commission à réviser son droit de la concurrence

Plutôt que d'attendre l'impossible unanimité au Conseil, la France doit nouer une coalition avec l'Allemagne et l'Italie pour notifier ensemble à Bruxelles qu'elle invoque l'article 346 TFUE (exception de sécurité économique) et lance massivement des aides aux filières stratégiques. Assumant les procédures infractionnelles, les trois États acceptent une confrontation légale qui traînera 5-10 ans devant la CJUE. Pendant ce temps, les aides produisent leurs effets et les champions émergent. La Commission, confrontée à 40 % du PIB européen qui lui tient tête, sera

incitée à négocier plutôt que de perdre trois procédures majeures. Un accord de sortie reste envisageable : accepter une exception décennale officialisée pour les aides aux filières stratégiques. Cette stratégie permet de forcer Bruxelles à changer en utilisant le droit contre lui-même, comme l'ont commencé la Hongrie et la Pologne.

Proposition n° 5 : Créer une union de l'épargne et de l'investissement pour mobiliser les 35 000 milliards d'euros d'épargne dormante européenne

L'Europe dispose de 35 000 milliards d'euros d'épargne privée et publique qui s'écoulent massivement vers les bons du Trésor américain (rendement élevé, sécurité) au lieu de financer l'appareil productif européen. Il faut créer une véritable « Union de l'épargne et de l'investissement » : harmoniser les régimes fiscaux de l'épargne, créer des instruments européens d'investissement productif (fonds souverain, obligations industrielles de l'UE), et réorienter l'épargne vers les filières stratégiques (batteries, semi-conducteurs, nucléaire, biotech). Cela exige une vraie gouvernance transnationale, une garantie publique sur certains investissements de long terme, et une incitation fiscale (exonération sur l'épargne investie dans l'UE, pénalité sur sortie hors-Europe).

Proposition n° 6 : Donner un visage institutionnel à l'État-stratège

L'État-stratège ne se décrète pas, il doit être organisé et le rendre concret. D'abord, un Comité de souveraineté économique présidé par le président de la République lui-même, sur le modèle des conseils de défense, chargé de désigner les secteurs où une capacité industrielle française doit être préservée, développée ou reconquise (composé pour l'essentiel d'économistes et de chefs d'entreprise, non de hauts fonctionnaires généralistes). Ensuite, un Ministère de la Production, de l'Innovation et du Développement durable, distinct des comptes publics (budget, impôts), réunissant l'industrie, le numérique, l'énergie, les transports, le commerce extérieur et la recherche. Ce ministère serait à l'image du METI japonais ou du BMWi allemand : la France ne peut continuer de piloter sa politique industrielle depuis un ministère des Finances dont la culture reste celle du contrôle budgétaire. Enfin, une Agence nationale de l'innovation calquée sur la DARPA américaine, qui fusionnerait le Secrétariat général pour l'investissement, le Conseil national de l'innovation, le fonds d'innovation de rupture et les agences sectorielles existantes (défense, santé, transports), pour recruter des responsables de programmes de haut niveau capables d'imposer un rythme que l'administration classique ignore.

Proposition n° 7 : Se doter d'un véritable service de sécurité économique

Le contrôle administratif des investissements étrangers, déjà renforcé par ailleurs, ne suffit pas : il faut qu'il s'appuie sur du renseignement. Alstom, Technip, Alcatel, autant d'exemples où la France a découvert trop tard le dépeçage de ses fleurons. Sous l'autorité du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), il faut fusionner les services aujourd'hui dispersés (le service de l'information stratégique et de la sécurité économiques de la DGE, la sous-direction dédiée de la DGSI, Tracfin, le service de la protection de la BITD à la DGA), et créer à l'Élysée un pilotage stratégique de la protection du patrimoine industriel, technologique et scientifique, sur le modèle de ce qui existe pour la lutte antiterroriste. Une nation qui protège sa production physique sans protéger son patrimoine immatériel se condamne à voir ses concurrents piller son avenir.

Proposition n° 8 : Réallouer les moyens humains de l'État vers ses missions essentielles

L'objectif n'est pas de réduire l'État pour réduire l'État, mais de le recentrer sur ce que lui seul peut faire. Cela suppose de mettre fin à la garantie d'emploi à vie dans les secteurs non régaliens pour lesquels une concurrence privée peut être plus efficace, et de concentrer cette garantie sur les seules missions de souveraineté — armées, police, gendarmerie et douanes, justice, diplomatie — où elle se justifie pleinement afin de maîtriser la dépense publique tout en renforçant l'efficacité et le statut des fonctions essentielles à la souveraineté et à la sécurité nationales.

En retenant un périmètre d'environ 2 millions d'agents hors secteurs stratégiques, avec un coût complet moyen de 45 000 € par an, une réduction de 10 % des effectifs sur cinq ans représenterait environ 200 000 postes et 9 Md€ d'économies brutes annuelles à terme. Mais ces économies ne sont pas une fin en soi : elles constituent le levier d'un double mouvement de réallocation. D'une part, les agents concernés doivent bénéficier de dispositifs sérieux de reconversion, de requalification et d'accompagnement vers le secteur privé ou vers les missions régaliennes en tension. D'autre part, une partie des économies dégagées doit être réinjectée dans le renforcement des fonctions souveraines aujourd'hui sous-dotées — renseignement, justice, forces de l'ordre — dont la crise de moyens est documentée.

Évidemment, ce projet parle pour l'avenir : il n'est pas question ici de basculer des milliers de fonctionnaires titulaires dans un nouveau statut de CDI. Et pour les nouveaux recrutements, ceux-ci pourraient s'inspirer du modèle en cours au sein des armées (statut des officiers sous contrats) : un premier recrutement sur un contrat long de 8 ou 10 ans, renouvelable une fois et avec des perspectives de titularisations pour les meilleurs d'entre eux qui ont vocations à devenir les cadres dirigeants de l'État.

Cette réallocation est par ailleurs rendue à la fois plus urgente et plus réalisable par la révolution technologique en cours. L'intelligence artificielle et l'automatisation transforment déjà en profondeur la nature du travail administratif : la gestion documentaire, le traitement des dossiers, la comptabilité publique, la rédaction de rapports standardisés — autant de tâches de support qui absorbent aujourd'hui une part considérable des effectifs et qui sont progressivement automatisables. Loin d'être une menace, cette évolution est une opportunité stratégique pour l'État : en libérant les agents des tâches répétitives à faible valeur ajoutée, elle permet de redéployer des moyens humains vers le contact direct avec les citoyens et vers les missions qui exigent jugement, discernement et présence — celles précisément que la machine ne peut pas remplacer. Moins de back-office, plus de terrain : c'est aussi cela, un État moderne.

Proposition n° 9 : Créer des zones « bac à sable technologiques » avec une réglementation assouplie afin de favoriser l'amorçage et la maturation de nouvelles entreprises.

Créer des zones d'innovations technologiques disposant d'une réglementation assouplie permettrait de tester et de faire mûrir de nouvelles entreprises dans un cadre sécurisé mais beaucoup plus agile, éventuellement via la création d'un nouveau statut juridique d'« entreprise en expérimentation ». Concrètement, une start-up développant une solution d'intelligence artificielle pour l'industrie ou la santé pourrait, pendant trois à cinq ans, bénéficier de procédures allégées (autorisations, normes, reporting) et de délais raccourcis pour expérimenter ses produits avec des partenaires industriels ou hospitaliers, sous le contrôle d'une autorité de supervision dédiée.

L'impact attendu est double : accélérer fortement les temps d'amorçage et de mise sur le marché des innovations (réduction de plusieurs années des délais réglementaires) et attirer capital, talents et projets à forte valeur ajoutée vers la France, avec à la clé davantage de créations d'emplois qualifiés et une montée en gamme de notre tissu productif.

Cela peut passer par la création d'un nouveau régime d'entreprise.

Proposition n° 10 : Engager une bascule massive des cotisations sociales vers la TVA sociale

Le poids des cotisations sociales sur le travail salarié constitue l'un des principaux freins à la compétitivité de notre appareil productif. Pour casser cette spirale, il s'agit de transférer une partie significative des cotisations sociales pesant sur les salaires jusqu'à 3,5 SMIC vers la fiscalité de consommation (TVA sociale) et la réduction de la dépense publique, à hauteur de 30 milliards d'euros (soit 1,5 % du PIB). Une partie de cette baisse de charges viendrait abonder le salaire net, afin de rapprocher le brut du net et de revaloriser le travail ; l'autre partie restaurerait directement les marges des entreprises.

Cette bascule présente quatre vertus combinées : elle accroît le pouvoir d'achat des salariés sans alourdir le coût du travail, elle restaure la compétitivité de nos exportations (lesquelles ne sont pas frappées par la TVA), elle met les importations à contribution du financement de notre modèle social et elle envoie un signal-prix favorable à la production nationale. À court terme, ce mécanisme provoquera une hausse modérée des prix à la consommation qu'il conviendra de compenser, durant la phase de transition, par des dispositifs ciblés en direction des ménages modestes (lissage des effets de seuil, revalorisation temporaire de certaines prestations, clauses de revoyure systématiques).

Proposition n° 11 : Réarmer les branches professionnelles comme corps intermédiaires productifs

Les économies coordonnées qui résistent le mieux à la mondialisation (Allemagne, Suisse, pays scandinaves, Autriche) reposent sur des branches professionnelles fortes, capables de négocier collectivement la formation, les qualifications, les conditions de travail et l'investissement de filière. La France a laissé ses branches dépérir au profit d'un dialogue social centralisé à Paris, déconnecté des réalités industrielles. Il est proposé de leur redonner consistance en s'appuyant sur les contrats stratégiques de filière déjà existants, mais en les dotant de véritables moyens financiers (fléchage d'une partie significative de la formation professionnelle), d'objectifs industriels mesurables (relocalisation, intensité technologique, part de marché) et d'une gouvernance paritaire renforcée.

Cette réforme suppose un transfert de compétences depuis l'administration centrale vers les branches : pilotage des certifications, organisation des reconversions de filière, négociation collective sur la durée et l'organisation du travail dans le respect du cadre légal national. Elle marque le passage d'un modèle où l'État décide seul à un modèle où il oriente, finance et arbitre, tout en laissant aux acteurs économiques la responsabilité de la mise en œuvre. C'est la condition d'un capitalisme coordonné à la française, adapté à notre génie national.

Proposition n° 12 : Introduction d'une part de capitalisation dans les retraites.

Il s'agit de maintenir le système par répartition (jusqu'à 90 % du SMIC) et de le compléter par une part de capitalisation au-delà grâce au pouvoir d'achat libéré par la baisse des cotisations. (à salaire brut égal, la diminution des cotisations salariés se transforme en salaire net, tandis que la baisse des cotisations employeurs baisse le coût du travail).

La solidarité nationale assure un niveau de vie décent pour chaque retraité (au niveau du SMIC puisqu'il n'est pas anormal de considérer que si un salarié actif peut se contenter du SMIC, ce montant reste décent pour un retraité inactif).

Cette mesure permet de réduire de 100 Mds€ les cotisations retraites, libérant du pouvoir d'achat et diminuant les coûts du travail. Les cotisations des retraités actuels sont compensées par la mise en place de la TVA sociale

Cette mesure permet d'articuler le triptyque protéger – libérer -responsabiliser : en maintenant la répartition comme socle, il s'agit de protéger ; en baissant les charges par la TVA sociale et par l'introduction d'une dose de capitalisation, il s'agit de libérer et ce recours à la capitalisation est également un moyen de responsabiliser.

Proposition n° 13 : Mettre en place des primes géographiques qui s'ajouteraient à un SMIC national désindexé, pour tenir compte des dynamiques fortes de coût de la vie dans certains territoires.

Le principe d'un SMIC unique s'applique aujourd'hui à des réalités de vie profondément différentes : le coût du logement, des transports, des services et de l'alimentation varie considérablement entre grandes métropoles, littoraux tendus, zones touristiques, DOM et territoires ruraux. Dans certaines zones, un SMIC uniforme est à peine viable ; dans d'autres, il reste relativement confortable. La réponse classique — augmenter le SMIC national — alourdit le coût du travail même là où le niveau de vie est modéré, pénalisant l'emploi peu qualifié dans l'industrie ou les services des territoires moins denses.

Ce mécanisme de différenciation géographique n'est pas une innovation abstraite : le Royaume-Uni l'a mis en œuvre de façon pragmatique avec le *London Living Wage*, un taux plancher spécifique à la capitale, supérieur au salaire minimum national, calculé sur la base du coût de la vie londonien. La *Living Wage Foundation* calcule en effet ce taux séparément pour l'agglomération de Londres et pour le reste du Royaume-Uni, en tenant compte des différences de coût de la vie¹⁸. C'est précisément ce modèle que nous proposons d'adapter au contexte français, en l'étendant à une gamme de territoires plus large et en le rendant obligatoire plutôt que volontaire.

Concrètement, un SMIC de base désindexé serait maintenu comme plancher national, auquel s'ajouteraient des primes géographiques obligatoires, modulées selon des zones définies par l'INSEE à partir d'indicateurs objectifs de coût de la vie — prix du logement, coût du panier alimentaire, accessibilité des services. Ces primes concerneraient en priorité l'Île-de-France, les grandes métropoles, les littoraux atlantique et méditerranéen sous tension, les zones touristiques et les DOM.

Les effets attendus sont doubles. D'un côté, rendre les emplois plus attractifs dans les territoires tendus où les salariés peinent à se loger décemment. De l'autre, éviter que les hausses de SMIC national pénalisent les bassins d'emploi industriels et ruraux où le coût de la vie est plus bas et où la compétitivité des entreprises est déjà fragile. À terme, certaines activités intensives en main-d'œuvre peu qualifiée pourraient même se relocaliser en zone peu dense plutôt qu'en Île-de-France, contribuant au rééquilibrage territorial que la France peine à obtenir par d'autres moyens.

Proposition n° 14 : Fusionner la fiscalité française en quatre grands impôts lisibles et stables

Le système fiscal français s'est progressivement transformé en un maquis de plusieurs centaines de taxes, dont beaucoup au rendement marginal et au coût de recouvrement disproportionné. Or, 75 % des recettes budgétaires reposent déjà sur quatre impôts seulement : la TVA sur la consommation, l'impôt sur le revenu pour les particuliers, l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices et la taxe foncière sur la propriété. Il est donc proposé de supprimer la totalité des taxes annexes à faible rendement et de les fusionner dans ces quatre grands prélèvements bien identifiés.

Cette simplification radicale produirait trois effets vertueux : une lisibilité fiscale renforcée pour les ménages comme pour les entreprises, une économie significative de coûts de gestion pour l'administration fiscale (que la révolution numérique rend encore plus accessible) et une stabilité accrue du cadre fiscal, condition indispensable à la décision d'investissement de long terme. Une telle réforme exige un courage politique réel, tant chaque taxe abrogée dispose de défenseurs corporatifs ; elle doit donc être portée comme un projet d'ensemble, soumis à un vote unique de principe, et non négociée taxe par taxe.

¹⁸ https://ires.fr/wp-content/uploads/2023/02/DdT03_2019.pdf

Proposition n° 14 : Réguler le financement public des filières d'enseignement supérieur en fonction de leurs débouchés professionnels

Le contribuable finance aujourd'hui massivement des cursus universitaires dont les débouchés professionnels sont documentés comme faibles, sans information préalable suffisante des familles ni régulation des flux par filière. Il est proposé d'instaurer une transparence stricte (publication annuelle, par cursus, du taux d'insertion à trois ans, du salaire médian, du taux d'abandon) et de réguler les financements publics universitaires en fonction des besoins réels de l'économie et de la qualité de l'insertion professionnelle.

Sur cette base, l'État fixerait chaque année le nombre de places qu'il finance dans chaque filière, en concertation avec les branches professionnelles et les régions. Les universités demeureraient libres d'ouvrir des places supplémentaires au-delà de ce plafond, mais les étudiants concernés assumeraient alors la majorité du coût de leur formation, dans une logique de signal-prix. Cette réforme ne ferme aucune filière de manière autoritaire ; elle responsabilise étudiants et établissements en restaurant la fonction d'orientation par la transparence et le coût réel.